

Versant ouest  
croquis de localisation  
feuille de plan

ANTANETY-AMBOHIDAVA  
TERROIR DU MOYEN-OUEST MALGACHE

UNE ETUDE DE COLONISATION AGRICOLE

La présente étude de terroir s'inscrit dans le cadre du thème de recherche de la section de Géographie de l'ORSTOM : « La Colonisation agricole des terres neuves dans la zone tropicale ». Ceci explique que, pour Madagascar, l'on ait choisi un terroir dans la partie occidentale des « Plateaux » dans la zone dite du Moyen-Ouest : vastes espaces herbeux, de peuplement très lâche, traditionnellement livrés à un élevage extensif et offrant des possibilités de colonisation agricole. La zone d'étude se situe plus précisément dans la partie médiane du Moyen-Ouest couverte par la sous-préfecture de Betafo (préfecture d'Antsirabe, appelée encore préfecture du Vakinankaratra). Cette portion de territoire connaît, depuis la fin du siècle dernier, des déplacements spontanés de population de l'Est vers l'Ouest. Il s'agit d'immigrants, originaires des cantons de l'Est (autour d'Antsirabe et Betafo) caractérisés par de fortes densités de population et un manque d'espace cultivable, qui vont s'installer et mettre en valeur des terres dans les grandes étendues herbeuses et peu peuplées s'étendant d'Ambohimambola à Anjoma-Ramantina (1).

Face aux caractères humains propres à cette région, l'intérêt d'une monographie de terroir était de décrire, après avoir choisi une communauté villageoise représentative, le processus d'installation des immigrants, la formation d'un paysage humanisé par les aménagements agricoles ainsi que l'évolution des structures agraires constatée à un instant fixé dans le temps (1966). Cette démarche supposait une condition préalable : le groupe villageois, choisi pour l'enquête, devait s'être constitué depuis un certain nombre d'années pour permettre l'étude d'un terroir suffisamment structuré qui reflétait par ses composantes les installations successives de colons. A cet égard la petite région d'Ambohimambola, située à 70 kilomètres à l'Ouest d'Antsirabe et distante de 40 kilomètres de Mandoto, ayant reçu son peuplement actuel à compter des années 1890-1900, présentait

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 22235

Cote : B

(1) Croquis de localisation.

à la fois dans l'espace et dans le temps toutes les caractéristiques d'une étape de peuplement du Moyen-Ouest. C'est ce qui a fixé notre choix.

## I. LE MILIEU LOCAL

### A) LE CADRE NATUREL

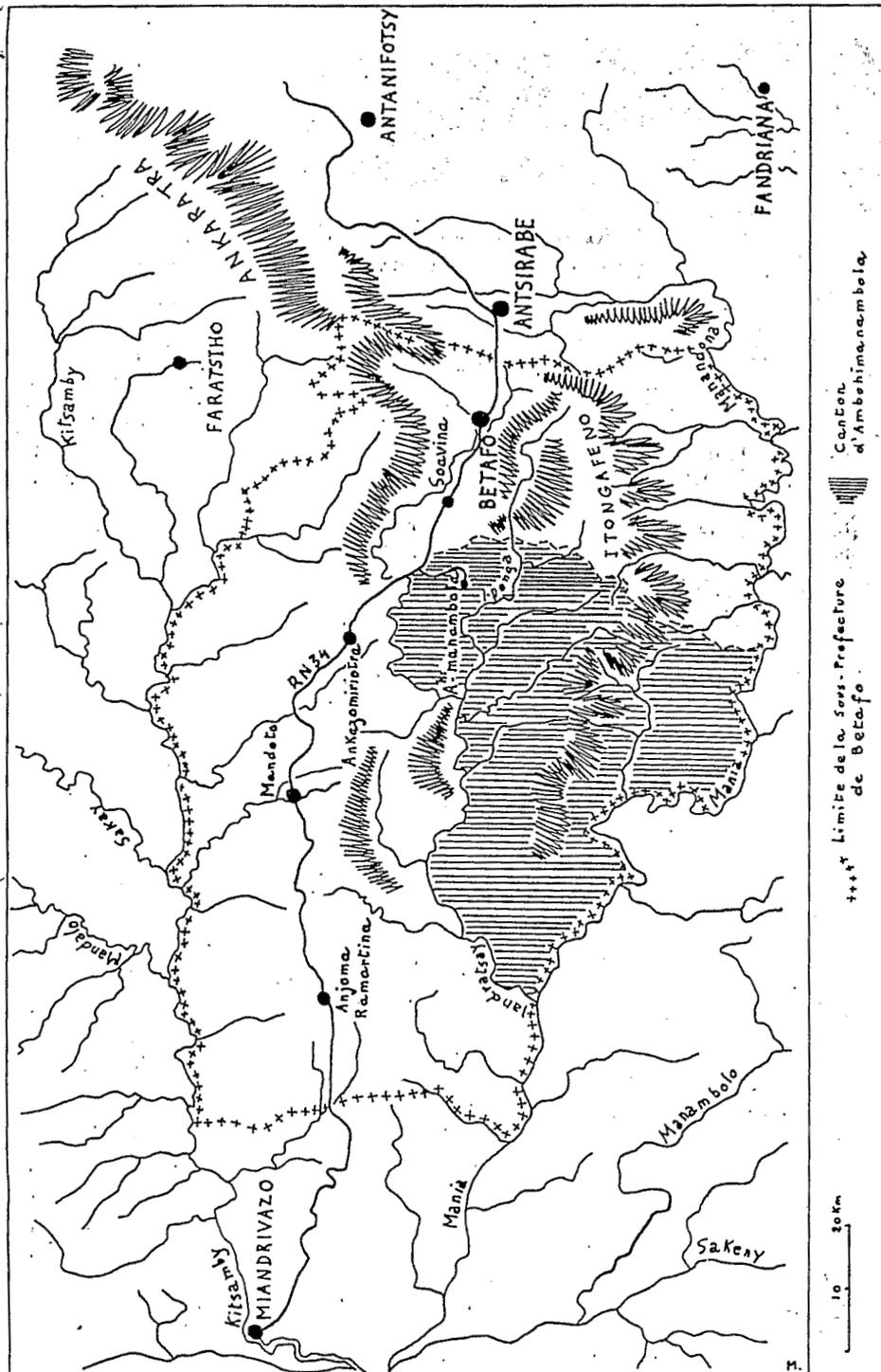
Située à 20° de latitude sud et 46° 53' de longitude est, la région d'Ambohimambola est approximativement au centre de Madagascar, au sud-ouest du massif de l'Ankaratra et à cinquante kilomètres à l'ouest des volcans de Betafo. Les rivières Andratsay, au nord, et Iponga, au sud, encadrent la zone étudiée.

Un massif montagneux, le Vorombola (1 800 m), surplombe la région à l'est, et une ligne de collines élevées limite l'horizon dans les autres directions cardinales. Nous sommes à Ambohimambola dans une sorte de « cuvette », ou plus exactement sur des hautes terres à l'altitude moyenne de 1 250 m, encerclées par une série de hauteurs plus élevées, s'étagant entre 1 350 m et 1 800 m.

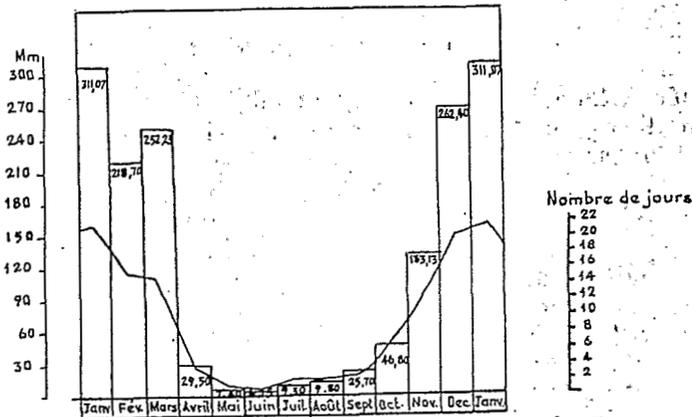
Le paysage délimité par ces reliefs est caractérisé par un dédale de collines aux formes lourdes, morcelées à l'emportepièce par de multiples vallons et entaillées par les tranchées béantes des « lavaka ». Les sommets plats ou faiblement bombés de ces mamelons dominant de 40 à 60 m les thalwegs. Ceux-ci, encadrés de versants convexes à pente raide, présentent des fonds plats cédant localement la place à des vallées encaissées. De nombreux cours d'eau y circulent en un chevelu serré moulant les contours des tanety. L'impression générale qui ressort de ce paysage, s'étendant sur 10 000 ha environ, est celle d'une surface quasi-plane dont les collines découpées par une érosion active ne sont que les fragments épars unis les uns aux autres par d'étroits pédoncules (2).

Le substrat géologique, qui correspond dans cette région de l'île au vieux socle cristallin (système du Graphite Précambrien) explique l'originalité du relief. A l'origine, un aplanissement fut certainement formé par déblaiement dans les migmatites tandis que les roches granito-gneissiques, plus résistantes, étaient mises en saillie. Puis à la suite de mouvements tectoniques suggérés dans l'actuel paysage par l'abrupt du Vorombola et le tracé rectiligne du réseau hydrographique, il y aurait eu effondrement de l'ancienne surface d'érosion et formation du

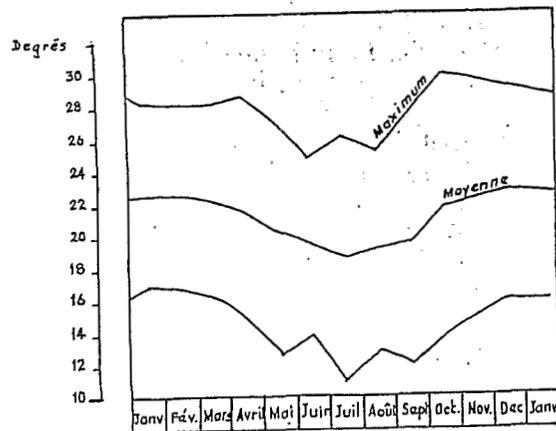
(2) Un semblable paysage se rencontre vers Ankazomiriotra-Mandato et plus généralement dans tout le Moyen-Ouest. Voir la description donnée par P. Gourov pour la Sakay in « Milieu local et colonisation réunionnaise sur les plateaux de la Sakay ». *Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, janvier-mars 1956, pp. 36-57.



## PLUVIOMETRIE



## TEMPERATURE



modélé actuel avec processus d'accumulation et surtout d'altération qui a donné au paysage ses formes lourdes. Ce sont, en effet, les formations latéritiques qui constituent les collines et dissimulent sous de fortes épaisseurs la roche en place.

Les éléments du relief sont d'autant plus apparents que la végétation ne gêne en rien l'observateur; l'herbe est partout présente, l'herbe l'emporte sur l'arbre. Les seuls bosquets auxquels s'accroche le regard sont constitués d'eucalyptus et de mimosas plantés près des habitations. Partout ailleurs s'étend une prairie de type dégradé, peuplée de graminées (*aristida* pour 70 à 80 %, *hyparrhénia*, *hétéropogon*), tachetée sur les versants par des plaques de fougères et de *sarcobotrya*. Dans les bas-fonds cependant, les graminées cèdent la place aux buissons de *smiphia* qui remontent le goulot de lavaka et côtoient près des ruisseaux les roseaux (*phragmites mauritius*) et les *zozoro* (*cyperus*).

Le climat de cette région est caractérisé, comme dans tout le Moyen-Ouest, par l'alternance de deux saisons bien tranchées : une saison sèche et fraîche de mai à octobre et une saison humide et chaude de novembre à mars. Il y a ainsi correspondance entre la courbe des précipitations et celle des températures, ce qui a pour résultat de déterminer une faible amplitude annuelle des températures : 22°70 en décembre-janvier contre 18°45 en juillet. Le régime pluviométrique est caractérisé par des précipitations fortement groupées entre novembre et mars et très abondantes : 89,6 % du total des pluies, soit 1 165 mm en 86 jours, alors qu'il tombe 1 300 mm en 105 jours durant l'année entière.

Ces précipitations brutales déterminent sur le sol compact des collines un ruissellement intense qui déchausse les touffes d'herbes et entraîne gravillons et sables vers les bas de pente et les bas-fonds. Le processus d'érosion est encore accentué par le développement de ravinelements importants dès que le plus petit accident de terrain le permet. C'est ainsi que les fossés défensifs entourant d'anciens villages ont permis le développement de lavaka qui vont jusqu'à couper de part en part des collines.

## B) L'ORIGINALITÉ DU PEUPEMENT

La configuration du relief a déterminé une implantation humaine spécifiquement concentrée dans la « cuvette » d'Ambohimanambola. Sur les marges montagneuses qui l'encadrent, exploitées comme terres de pâture, aucune présence humaine fixe n'est à noter, mis à part un groupe Bara localisé dans le sud-ouest, vers la Mania. Entre les deux axes peuplés des vallées de l'Andrantsay et de l'Iponga, la région d'Ambohimanambola représente un foyer de peuplement où se trouvent concentrées

3 500 personnes en une soixantaine de lieux habités. La densité y atteint 29 au kilomètre carré (3).

L'habitat, essentiellement rural, apparaît sous la forme de hameaux dispersés, entourés d'écartés, disposés autour du centre administratif et commercial : Ambohimanambola (440 habitants). Ces hameaux s'éparpillent sur les hauts de tanety et sont reliés entre eux par un réseau complexe de pistes difficilement praticables en toutes saisons.

L'habitat ne s'est constitué sous sa forme actuelle que durant les soixante dernières années à mesure des arrivées progressives des immigrants. Ceux-ci se disent pour la plupart « Vakinankaratra », c'est-à-dire habitant la Préfecture du même nom mais ayant, en fait, effectué un mouvement sur de petites distances à partir des cantons de l'est de la Préfecture. Les autres éléments immigrés proviennent du Betsileo et de l'Imerina.

Que ces lieux d'origine se situent dans l'est Vakinankaratra, le Betsileo ou l'Imerina, ils représentent tous des secteurs densément peuplés où, pratiquement, tout l'espace cultivable a été mis en valeur. Ils ont été, depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, des points de départ à partir desquels l'excédent de population put s'écouler vers les territoires « libres » de l'Ouest. Là, il y avait des « tanety larges » et des « vadirano » (trous d'eau : vallons permettant la riziculture irriguée). Le retour à une certaine sécurité contribue également à expliquer cette reprise du peuplement.

Il est nécessaire d'exposer ici les principales phases de l'histoire régionale. Elles nous permettent de constater que plusieurs vagues de peuplement ont marqué la région, la population actuellement étudiée n'étant que la dernière vague (4).

— Une première phase d'occupation débute à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle par l'installation, près d'Ambohimanambola, d'un clan andriana provenant d'Imerina.

— Un royaume grandit par la suite. Il s'agit du royaume de l'Andrantsay dont les limites occidentales se situaient à la latitude d'Ankazomiriotra, les limites orientales à celle de Soavina, et dont dépendait de manière plus lâche la région de Betafo.

— Aux premières années du xix<sup>e</sup> siècle, l'armée merina d'Andrianampoinimerina conquiert le royaume. Ensuite, Radama tente à plusieurs reprises de soumettre les royaumes sakalava de l'Ouest. Si la soumission du Menabe est obtenue, le Betsiriry, à l'ouest du Vakinankaratra, demeure indépendant.

(3) La population du canton est de 6 800 h et sa superficie de 2 100 km<sup>2</sup>, ce qui donne pour le reste du canton, moins la « cuvette », une densité de 1,8 h/km<sup>2</sup>.

(4) Les traces d'occupation ancienne (villages fortifiés, tombeaux) sont très visibles dans le paysage.

Le passage des armées dans la région s'accompagne de la création de postes militaires qui permettent une colonisation du type « soldat-laboureur » à laquelle s'ajoute une colonisation spontanée de paysans venus du Betsileo et de l'Imerina.

— Cette colonisation est ralentie puis stoppée vers 1865-1870 par les raids saisonniers de bandes sakalava qui pillent les villages et réduisent en esclavage les habitants. L'abandon des postes défensifs entraîne celui des hameaux d'agriculteurs. Les habitants fuient vers les contrées plus hospitalières de l'est (1870-1889). Seuls quelques points forts ou épargnés demeurent.

— En 1889, un gouverneur reprend localement la situation en main. Une ligne de points fortifiés est construite à l'ouest d'Ambohimanambola pour prévenir tout danger.

— En 1897, les colonnes françaises opèrent dans la région, pacifient le Vakinankaratra et conquièrent le Betsisiry. La contrée étant redevenue hospitalière, des bouviers, puis des agriculteurs, commencent un second mouvement de colonisation des terres.

La régression du peuplement avait redonné à la région un aspect de terres neuves, ou pour mieux exprimer la situation, de terres « à reprendre ». L'aménagement rizicole des vallons était abandonné, les collines à nouveau libres; une nouvelle vague de peuplement pouvait s'étaler : amorcé à partir de 1890, le mouvement ne s'est réellement développé qu'après la pacification française, en 1897.

Elle s'est alors concrétisée par l'appropriation des bas-fonds et l'occupation progressive des tanety, ce qui réduisit peu à peu les espaces libres et détermina vers les années 1930 un ralentissement de l'immigration. Comme plus à l'ouest (Ankazomiriotra, Mandoto, Anjoma) l'espace était encore plus « large », c'est vers ces régions que se dirigèrent, de 1940 jusqu'à ce jour, la majorité des immigrants.

Le caractère pionnier du peuplement, observé plus à l'ouest, n'existe donc plus à Ambohimanambola. Cependant, on remarque chaque année l'installation d'un petit nombre d'immigrants, qui se fixent soit dans les hameaux existants (5), soit en habitats isolés sur les tanety. Les signes d'une « saturation de l'espace cultivable » allant de pair avec un « surpeuplement relatif » ne sont donc pas immédiatement visibles, alors que dans la région de Betafo et Antsirabe on les entrevoit assez rapide-

(5) Chaque hameau possède son ou ses « vahiny » (étrangers à la région) installés depuis peu de temps (cinq à dix ans ou plus récemment : un à cinq ans).

ment (6). Autrement dit, le nord du canton d'Ambohimambola, situé géographiquement entre ce qu'il est convenu d'appeler une « aire de départ » (Antsirabe-Betafo) et une « aire d'arrivée » (ouest d'Ankazomiriotra) représente une étape du peuplement de cette partie du Moyen-Ouest.

## II. ANTANETY-AMBOHIDAVA : LE HAMEAU ET SES HABITANTS

### A) LE CADRE DE LA VIE : LE HAMEAU

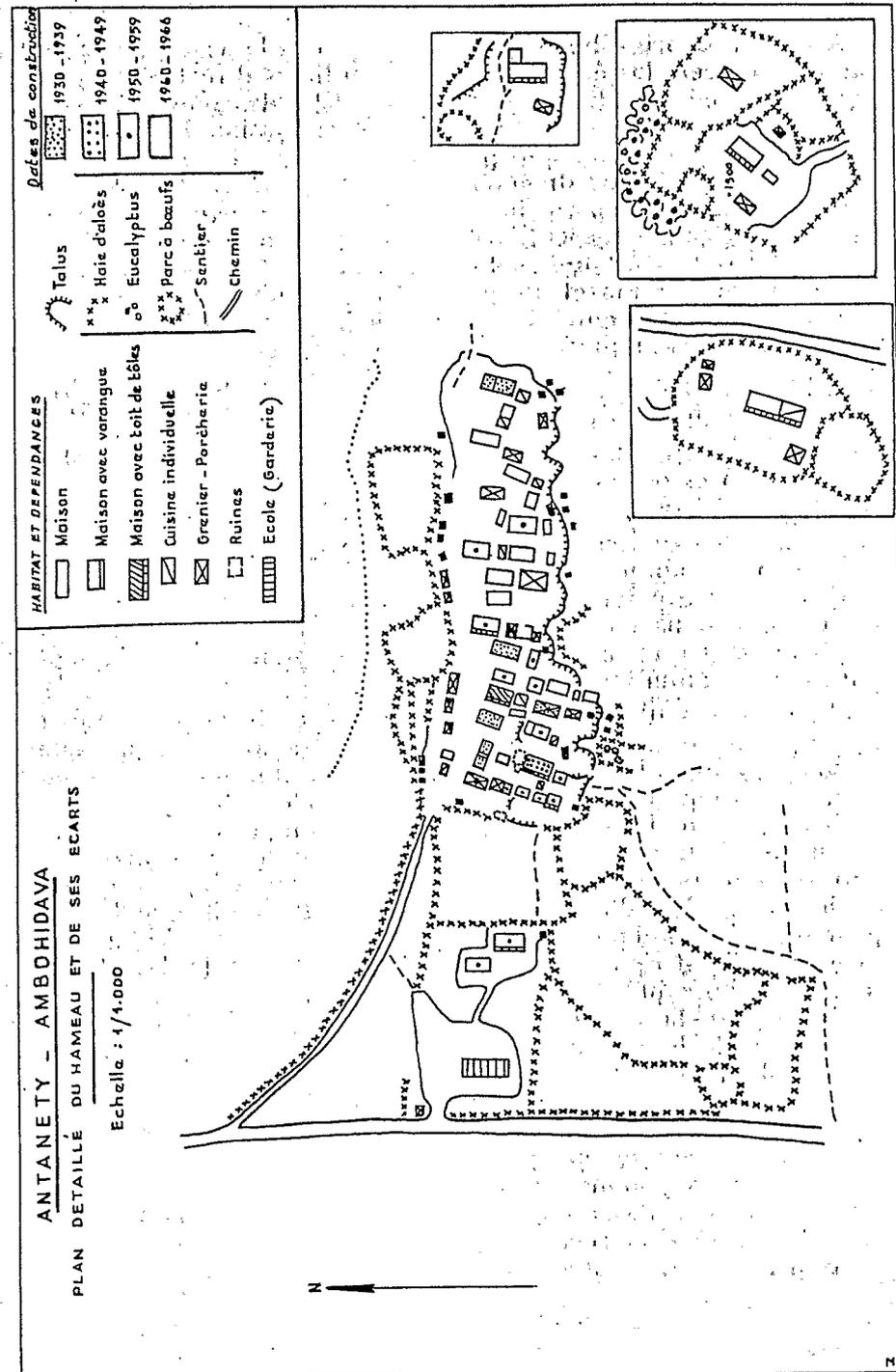
Dans le paysage des collines dénudées, le hameau apparaît de loin, près de la piste nord-sud qui relie le chef-lieu, situé à cinq kilomètres, à la vallée de l'Iponga. Un groupement de bâtisses derrière les haies d'aloès des parcs à bœufs, trois habitations à part, bien distinctes, quelques bosquets d'eucalyptus et de mimosas sont les éléments de la première image que l'on peut en saisir.

Rien, apparemment, ne distingue Ambohidava des autres hameaux de la région, ni l'aspect de son habitat, ni sa situation sur une tanety d'où la vue s'étend très loin. Le voisinage de la piste ne représente pas un facteur de localisation du hameau; celui-ci, en effet, a été créé bien avant l'aménagement de la piste. La proximité d'un point d'eau ne constitue pas, de même, une explication suffisante car les vallons ont presque tous à leur tête des « trous d'eau ». Seule sa forme allongée d'est en ouest dénote une originalité bien faible qui lui a valu cependant son nom : « Antanety-Ambohidava » : « le village large sur la colline ».

A l'intérieur du hameau, aucun ordre apparent ne gouverne la disposition des bâtisses, si ce n'est leur orientation générale nord-sud qui a favorisé, dans la partie ouest, la formation de plusieurs alignements de maisons, dessinant entre eux des ruelles. A l'est, l'intervalle est beaucoup plus large entre chaque case et détermine un ordre lâche, un éparpillement de l'habitat qui caractérise ce secteur.

L'hétérogénéité des constructions est le second fait marquant; les cases à un étage avec balcon (varanga) avoisinent les petites cases d'une seule pièce, les maisons en moellons de terre sèche côtoient des petits greniers ou porcheries.

(6) Beaucoup de nuances sont toutefois à apporter sur ces notions de surpeuplement (M. BIED-CHARRETON, « Le canton de Betafo et le village d'Anjazafotsy », ORSTOM, 1967, 140 p. ronéo.). « Surpeuplement relatif » : excès numérique tel que les ressources locales du moment soient insuffisantes pour assurer un niveau de vie minimum, égal ou supérieur à celui auquel la population peut prétendre en émigrant ». P. GEORGE, Géographie de la Population et Démographie, *Population*, avr.-juin 1950.



A cette absence d'homogénéité de l'ensemble se rapporte un manque de cellules économiques et familiales directement perceptibles. Aucun indice dans la disposition des maisons, dans la construction de groupements tels que habitation-dépendances (greniers et porcheries) ne permet de discerner l'existence de cellules composées de divers « bâtiments d'exploitation », type ferme ou concession africaine. Au contraire, les diverses bâtisses appartenant à un agriculteur sont dispersées à l'intérieur de l'espace habité. Les unités familiales, de même, ne sont pas apparentes : parents et enfants mariés ne vivent pas sous le même toit et rarement les uns près des autres, oncles et frères vivent dans des habitations dispersées dans le hameau.

A l'opposé, les trois écarts construits près du hameau représentent des unités très distinctes :

— unités familiales d'une part, regroupant les parents et les enfants mariés ou non, parfois même des frères et sœurs d'un des deux parents;

— unités d'exploitation en second lieu. Dans chacun des écarts on note une habitation, un abri à charrette, une ou plusieurs porcheries et greniers, une remise. L'ensemble de ces bâtisses est entouré dans chaque cas d'une haie d'aloès qui accentue l'isolement. D'autre part, les parcs à bœufs sont immédiatement voisins des habitations (7).

Pourquoi ces deux formes d'habitat de caractères opposés ? La vie collective liée à l'organisation du travail peut être une raison expliquant le groupement de l'habitat. Il n'est pas question ici du travail quotidien qui se pratique dans le cadre du ménage, mais des grands travaux périodiques qui comportent le recours à l'entraide, surtout pour le travail de la rizière. Les écarts, par leur isolement, sont-ils alors les symboles d'une séparation de quelques familles du groupe villageois ? Il semble que l'indépendance économique vis-à-vis du groupe soit ici le facteur explicatif. Il est remarquable, en effet, que les chefs d'exploitation vivant hors du hameau puissent disposer de la main-d'œuvre procurée par la famille, ou possèdent assez de bétail pour piétiner, avec leur seul troupeau, les surfaces importantes de rizières dont ils sont propriétaires. Ce sont des hommes riches, enviés, et possédant du matériel agricole (charrue et charrette). Ce sont des notables qui ont une position forte vis-à-vis du hameau. Ils n'appellent pas l'entraide mais peuvent prêter. D'autre part, signalons que ces exploitants n'ont pas, ou n'ont que peu, de liens de parenté avec le reste des habitants. La position économique et sociale qu'ils ont acquise leur permet de vivre à l'écart du groupe vivant dans le hameau.

(7) Le hameau est entouré de parcs à bœufs. Les uns appartiennent personnellement à un exploitant mais abritent le bétail de plusieurs agriculteurs. Les autres sont « collectifs » mais non utilisés.

### Un hameau de construction récente :

L'habitat tel qu'il se présente à Ambohidava a une origine assez récente. Nombre de familles qui y vivent aujourd'hui se sont déplacées plusieurs fois avant de s'installer en ce lieu. Comme nous l'avons mentionné, à la fin de la période d'insécurité (1870-1892) marquée dans la région par une régression générale du peuplement, quelques hameaux étaient encore habités. Deux d'entre eux, Fanjakana et Miandrarivo, se trouvaient dans le secteur où s'étend aujourd'hui le terroir d'Ambohidava. Les premiers éléments de la nouvelle vague d'immigrants s'y sont installés. Puis, après avoir aménagé des rizières, certains ont quitté les anciens sites pour créer des habitats isolés près de leur exploitation, tandis que de nouveaux arrivés créaient un premier groupement d'habitations à quelques centaines de mètres du site occupé actuellement par Ambohidava (1910-1920).

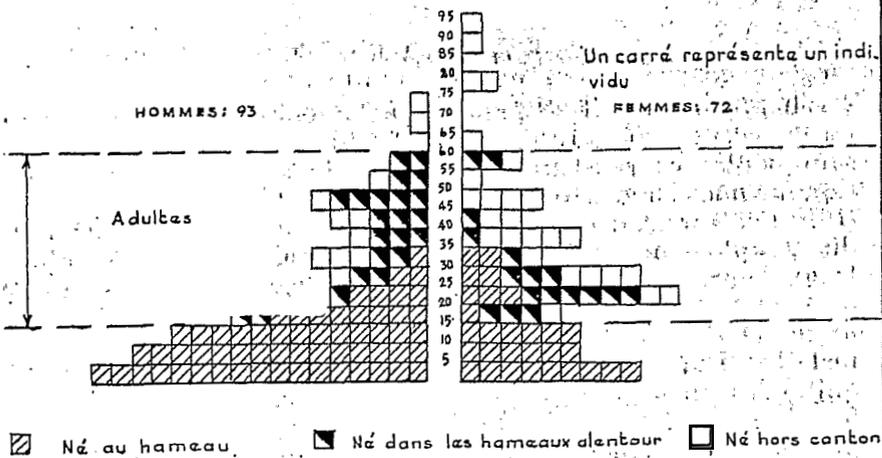
Jusqu'à ces dernières années, l'habitat a conservé une mobilité constante sous la forme de déplacements sur de très courtes distances, souvent d'une tanety à l'autre. Il est délicat d'obtenir des habitants les raisons profondes qui ont motivé ces déplacements : « l'endroit était maudit... Le bétail y mourait ». En fait, il semble que les causes répulsives aient été plus déterminantes que l'attraction pour de nouveaux sites. Il faut tenir compte également du fait que ces déplacements n'ont pas été freinés par l'attachement au lieu de sépulture familiale. Les immigrants, sauf, récemment, pour trois d'entre eux, n'ont pas construit de tombeaux à Ambohidava et continuent de se rattacher à ceux de leurs familles situés au pays d'origine.

De toutes façons, les causes sociologiques représentent, face aux raisons d'ordre économiques, des éléments d'explication plus importants des déplacements de l'habitat qui ont abouti à la formation du hameau actuel.

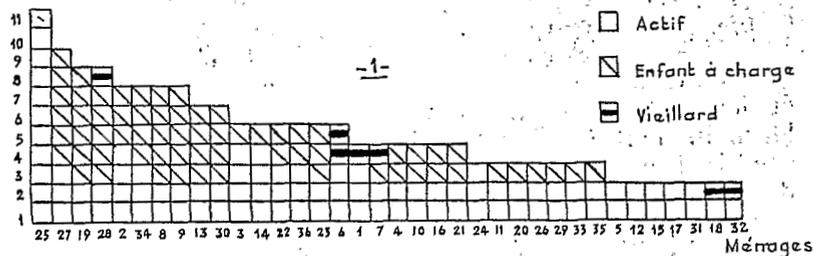
De 1931 à 1949, sept cases seulement sont construites. Ce n'est qu'à partir de 1950 qu'un regroupement des habitants d'alentour s'effectue à Ambohidava. Dix-sept cases sont aménagées de 1950 à 1959, puis neuf autres au cours des huit dernières années.

Dans ce contexte, la situation d'Antanety-Ambohidava au bord d'une piste et au centre du terroir, comme il apparaît sur les cartes, tient plus de mobiles propres à chaque individu que d'impératifs géographiques. La situation centrale du hameau par rapport à l'espace aménagé ne peut être vue comme le résultat de causes rationnelles et permanentes parmi lesquelles se situeraient des facteurs économiques, le fait, par exemple, de situer l'habitat à égale distance des cultures. Ce n'est qu'un état appréhendé dans le temps, en 1966.

ORIGINE DES HABITANTS PAR GROUPES D'ÂGE



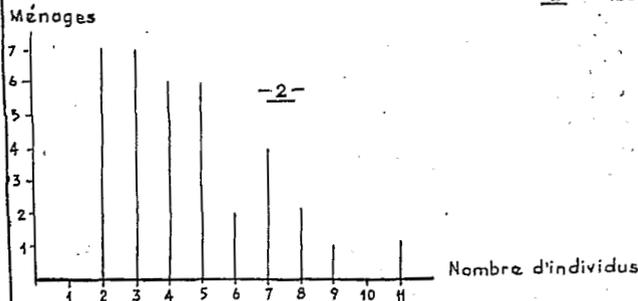
Nombre d'individus par ménage



(25; numéro du ménage)

DISTRIBUTION DE LA POPULATION EN MENAGES SELON LE NOMBRE D'INDIVIDUS PAR MENAGE

- 1- Distribution détaillée
- 2- Distribution globale



B) LES HABITANTS

Sur un effectif total de 165 habitants, actuellement 33 personnes vivent dans les écarts et 132 dans le hameau.

Chaque ménage dispose généralement d'une case d'habitation plus ou moins vaste, plus ou moins riche, selon les possibilités de chacun. Une maison peut abriter de deux à neuf personnes.

La situation démographique.

Bien que notre choix se soit porté sur le hameau le plus important parmi ceux situés autour d'Ambohimambola, cette importance relative ne nous éloignait pas pour autant des caractères démographiques de la « cuvette ». Le chiffre de 165 habitants ne permettait pas, par ailleurs, des conclusions démographiques certaines; aussi, chaque fois que les informations administratives le permettaient, ayons-nous établi des comparaisons avec des données chiffrées supposées représentatives.

La population du hameau ne présente aucune particularité « ethnique » qui permette de la distinguer de celle des hameaux environnants. En effet, le groupe enquêté se définit comme vakinankaratra.

La répartition en classes d'âge donne l'état de la population :

Enfants de moins de 15 ans : 66, soit 40 % du total.

Adultes de 15 à 59 ans : 92, soit 55,8 % du total.

Vieillards de 60 ans et plus : 7, soit 4,2 % du total.

A titre de comparaison, signalons 53,8 % d'adultes pour l'ensemble du quartier administratif auquel appartient Ambohidava (39 hameaux : 1 738 habitants), et 56,3 % d'adultes pour l'ensemble de la population cantonale. Les comparaisons suivantes soulignent la place prise par les jeunes de moins de 15 ans : 42 % de la population du quartier et 38,5 % de l'ensemble cantonal. Il ressort, de cette confrontation des données, que la population du hameau étudié ne diffère pas trop, par ses caractères, de l'ensemble régional.

A première vue, l'état de la population à Ambohidava constitue un facteur favorable à la situation économique du groupe, car en considérant enfants et vieillards comme des « bouches à nourrir », on se trouve en présence de 73 personnes à charge contre 93 adultes actifs. Cependant, il faut considérer que, parmi ces personnes à charge, figurent 66 enfants. Or, en terme de dépenses, les enfants sont individuellement plus coûteux que les vieillards (nourriture, habillement, frais scolaires) (8).

(8) Encore faudrait-il tenir compte des frais occasionnés par les rites mortuaires : enterrements, famadihana.

D'autre part, la répartition des personnes à charge est inégale selon les familles. En effet, du point de vue économique, l'unité familiale de base est la famille réduite ou ménage, comprenant l'homme, la femme, les enfants et un ou deux isolés proches parents de l'un des conjoints (frères, sœurs, père ou mère). A Ambohidava vivent 36 ménages comprenant chacun de deux à neuf personnes.

La pyramide des âges, avec sa forme largement évasée vers le bas, est l'indice d'un état « progressif » de la population; ceci tend à montrer également une population à forte fécondité et assez forte mortalité. Cet état se retrouve à l'échelle de la population cantonale caractérisée par un taux de croissance annuel de 21,4 ‰ (taux de mortalité : 14,46 ‰, taux de natalité : 35,8 ‰) (9).

Intéressante est aussi la répartition de la population par sexes. A ce point de vue, la pyramide montre des déséquilibres dans le *sex-ratio* suivant les classes d'âge. Au total, nous nous trouvons en présence de 93 hommes pour 72 femmes répartis comme suit :

moins de 15 ans : 45 garçons pour 21 filles,  
de 15 à 59 ans : 46 hommes pour 46 femmes,  
60 ans et plus : 2 hommes pour 5 femmes.

Le rapport de 45 garçons pour 21 filles est tout à fait exceptionnel quand on le compare aux rapports de masculinité de cette classe d'âge relevant des autres groupes régionaux. Nous ne pouvons avancer aucune explication formelle vu l'effectif trop réduit que représente Ambohidava, sinon invoquer une mortalité infantile plus forte chez les filles ou des naissances plus importantes chez les garçons. A noter, aussi, qu'un homme divorcé a tendance à garder près de lui ses enfants mâles, laissant les filles aux soins de son ancienne femme; celle-ci, le plus souvent, regagne sa famille vivant à l'extérieur du hameau. Ce comportement pourrait expliquer en partie le nombre important de garçons.

D'autres déséquilibres du *sex-ratio* apparaissent chez les adultes, quand on se réfère à la classification par groupes de cinq ans. Au-delà, chez les vieillards, il semble normal de voir les femmes l'emporter. C'est là un phénomène rencontré dans d'autres milieux, où la résistance physiologique plus grande des femmes est généralement admise comme explication.

(9) Il est bon de noter que cette croissance naturelle serait encore plus importante si elle n'était perturbée par une mortalité forte chez les jeunes. La mortalité infantile représentée 25,6 ‰ des cas recensés et la mortalité chez les moins de quinze ans représente 57,8 ‰ du total.

### *Les mouvements migratoires.*

En reprenant la pyramide des âges et en distinguant parmi les individus ceux qui sont nés à l'extérieur du canton, dans les environs d'Ambohidava, dans le hameau,

plusieurs caractéristiques apparaissent :

— Dans la classe des vieillards, il est remarquable que toutes les personnes sont nées hors du canton. Originaires des cantons de l'est (Soavina, Mahaiza, Tritriva, Betafo, Antsirabe...) ils sont venus vivre à Ambohimambola à partir des années 1895-1900, voire 1910 et 1920.

— Chez les adultes, on remarque que la majorité des individus est née dans les hameaux voisins (39 personnes pour 92 au total), ce qui s'explique par la création tardive d'Ambohidava (1930). Trente personnes sont nées hors du canton et 17 seulement, parmi les plus jeunes de 15 à 35 ans, sont nées au hameau.

Cependant, en distinguant les sexes, on s'aperçoit que parmi les femmes, 8 sont nées au village alors que 15 hommes appartiennent à cette catégorie. Nous pouvons estimer que plusieurs jeunes femmes ont dû quitter le hameau pour suivre leur mari, originaire d'autres lieux.

D'autre part, 21 femmes vivant à Ambohidava ne sont pas originaires du canton. Cela est-il dû au fait que le sexe masculin, majoritaire, doit, par nécessité, prendre femme à l'extérieur ? Il faut mentionner également le désir très souvent exprimé par les hommes de prendre femme « au dehors ». Les marchés sont, à cette occasion, très souvent présentés comme des lieux propices aux rencontres. Or, les grands marchés et les foires annuelles se tiennent à l'extérieur du canton, à Soavina, Betafo, Antsirabe, ce qui expliquerait, en partie, les lieux dont ces 21 femmes sont originaires. Il faut introduire, enfin, les rencontres qui ont lieu au cours des famadihana, fêtes qui se déroulent dans les « zones de départ », cantons de l'est.

— La classe des jeunes de moins de 15 ans ne pose, quant à elle, aucun problème. Tous les enfants sont nés au hameau. Ceci préfigure l'arrêt de l'immigration et l'amorce d'une stabilisation de la population.

### *Les catégories sociales.*

Dans cette région qui fut un front pionnier à la fin du siècle dernier, aucune structure sociale se rattachant à une société ancienne ne peut être évoquée. On ne retrouve à Ambohimambola aucune trace de la division en « castes » : andriana, hova et andevo.

« Il y a eu tant de brassages, tant de mariages entre merina et betsileo, entre hova et andevo, qu'il est très difficile, dans cette région, de savoir qui est originaire de telle ou telle caste » affirment les personnes interrogées. De tels propos sont naturellement repris par des personnes sur lesquelles plusieurs indices nous font penser que leur origine se rattache à la troisième caste (andevo). Il s'agit notamment de la majorité des habitants d'Ambohidava (10). C'est là, faut-il le dire, une position à l'égard de l'enquêteur. Le groupe se montre solidaire face à l'étranger : « Il n'y a maintenant que des citoyens malgaches. Nous sommes tous malgaches. » Cette attitude trouve pourtant dans le contexte régional une certaine vraisemblance quand on se reporte aux dates du peuplement de la cuvette :

1890-1895 correspond à la fin de la monarchie merina;

1895 : prise de pouvoir des autorités françaises;

1896 : fin de l'esclavage, suppression des castes.

C'est durant ces années que le grand flux du peuplement a commencé. Il paraît normal de penser que l'état d'esprit de ces immigrants était transformé. Les esclaves récemment libérés se considéraient d'autant moins esclaves que les chances offertes étaient les mêmes pour tous. Il fallait aménager des rizières, créer des champs. L'égalité dans le travail a pu effacer plus vite que le temps leur ancienne position sociale.

Pour l'homme libre, le hova sur lequel pesait néanmoins les corvées, le fait d'être libre désormais dans une région nouvelle où aucune trace de son ancien statut n'existait, a pu également jouer. Il faut préciser que la caste supérieure des « andriana » n'était plus alors et n'est pas actuellement représentée à Ambohimambola; tandis qu'à peu de distance à l'est, nous retrouvons aisément ses traces.

Ainsi, les « terres neuves » repeuplées par des immigrants libres ont déterminé une structure sociale nouvelle, fondée cette fois uniquement sur les biens fonciers et le produit du travail. L'économique, dans le cas présent, a joué pour restructurer la société.

Comment cela s'est-il passé dans le cas précis d'Ambohidava ?

— Il faut tenir compte tout d'abord des rares personnes déjà établies au moment de l'arrivée des premiers immigrants. Moins de dix hameaux autour d'Ambohimambola ont assuré, selon

(10) Outre l'histoire de chaque famille que nous avons reconstituée et qui permet de conclure affirmativement pour quelques cas, une intuition persistante porte à croire que la majorité des habitants du hameau a son origine dans la caste « andevo ». Nous ne retenons pas le critère anthropologique qui est cependant remarquable (teint très noir, cheveux crépus) mais certains propos sous-entendus recueillis à la fin de notre séjour comme : « Voulez-vous partager avec nous cette nourriture d'esclaves ? Le père de mon voisin est venu ici à l'abolition de l'esclavage, avec les français... ».

nos informations, la transition entre les deux phases de peuplement. Nous avons déjà cité deux de ces lieux situés près du hameau actuel. Dans l'un, vers 1895, vivait une seule famille (un couple et ses trois filles). Dans le second résidaient quatre familles; des habitants vivant à Ambohidava assurent la descendance de deux d'entre elles.

Ces habitants natifs des lieux, outre les terres qui leur appartenaient, se sont appropriés, semble-t-il, une partie des terres de gens de leur hameau qui avaient fui ou avaient été enlevés par les sakalava. Il est en effet fort étonnant que, selon les informations données par leurs propres fils, actuellement exploitants à Ambohidava, deux hommes de cette catégorie aient possédé à eux seuls, vers 1900, alors qu'ils n'étaient tous deux que gardiens de bœufs, plus de quatre hectares de rizières d'un seul tenant.

Les immigrants, quant à eux, ont pu dans l'espace qui leur était offert (anciens terroirs totalement abandonnés) mettre ou remettre en valeur les meilleurs bas-fonds et les bas de pente les mieux exposés (11).

Comme aucune limitation ne leur était imposée, certains d'entre eux ont pu en une dizaine d'années s'approprier plusieurs vallons rizières et même des tanety entières dont leurs enfants, maintenant adultes, bénéficient amplement sans aucune contestation de la part des immigrants plus récents (12). Ceux-ci pourtant n'ont trouvé au fur et à mesure de leur arrivée que des espaces plus restreints, plus dispersés, et moins propices à la culture.

Mais comment pourraient-ils contester cet état de choses ? Les anciens, ou plus précisément leurs héritiers, revendiqueraient leur droit à la terre en tant que premiers occupants (13).

Ce qui fait que l'inégalité des chances dans le temps a eu pour effet direct de placer côte à côte des grands propriétaires et d'autres moins pourvus.

(11) Des canaux d'irrigation très vieux d'aspect, où l'érosion a travaillé, alimentent toujours certaines rizières. Leur origine est paraît-il inconnue.

(12) Les anciens systèmes d'irrigation encore en place et les traces de diguettes ont pu favoriser ces appropriations rapides.

(13) On peut penser que des querelles foncières ont eu lieu entre les premiers immigrants et les « natifs ». Mais vu l'emplacement des propriétés datant de cette période et reçues en héritage par les exploitants actuels, elles ont dû être rares; les « natifs » ayant leurs terres autour de leur hameau ne pouvaient revendiquer des droits sur d'anciens terroirs abandonnés fussent-ils proches. D'autre part, on ne nous a pas signalé de retours de personnes ayant fui ou ayant été amenées comme esclaves durant la période d'insécurité. Mais il est probable que les habitants qui, sans cesse au cours de l'enquête, ont revendiqué leur droit de propriétaires « depuis toujours » n'ont pas voulu évoquer cette question.

Les grands propriétaires constituent à l'intérieur de la collectivité villageoise une « aristocratie de la terre » : les notables. Ils sont au nombre de sept à Ambohidava.

— Deux sont héritiers directs de propriétaires nés dans un hameau voisin, aujourd'hui abandonné (n<sup>os</sup> 3 et 10) (14).

— Quatre sont fils d'immigrants venus entre 1890 et 1893, et 1925 (n<sup>os</sup> 1, 2, 22 et 25).

— Un, aujourd'hui âgé, s'est installé en 1910 (n<sup>o</sup> 6).

Ils sont riches et considérés; l'administration a donné à plusieurs d'entre eux des charges, telle la fonction de chef de hameau. Mais il ne faut pas envisager ces hommes comme des riches propriétaires « absentéistes ». Ils participent aux travaux des rizières et des champs de tanety; ils ont simplement su profiter de la chance qui s'est offerte à eux.

Les autres immigrants, ou leurs enfants, constituent avec leur famille le reste de la population du hameau. Les dates d'arrivée les départagent également, mais entre celui qui a pu mettre en valeur des terres et celui qui vient de s'installer (ces cinq dernières années), les différences sont moins accusées qu'entre les « anciens » et les « nouveaux ». Ces derniers sont néanmoins tous des propriétaires soit de rizières, soit de champs (ce qui ne pose aucun problème vu l'espace libre sur les collines), soit des deux à la fois, ce qui est le cas le plus général.

Mais certains ne possèdent pas de surfaces suffisantes, compte tenu du nombre de personnes vivant dans leur foyer. Ils sont donc métayers sur des parcelles appartenant à des propriétaires extérieurs au hameau, ou ont obtenu des prêts de la part d'un notable ou d'un membre de leur famille installé avant eux sur le terroir (15). Plus généralement, des immigrants se sont mariés à leur arrivée avec de jeunes femmes du hameau, ce qui leur a valu de travailler la terre échue par héritage à leur épouse.

Ces petits exploitants n'ayant pas de bétail et peu de matériel agricole (charrues, charrettes) forment la clientèle des notables et assurent à ces derniers, contre des prêts, une main-d'œuvre disponible pour les grands travaux agricoles.

La structure sociale, conséquence des migrations, apparaît très schématique : une minorité de gros propriétaires possédant le bétail et le matériel agricole se trouve entourée d'une clientèle de petits propriétaires.

(14) Plutôt que citer des noms, nous avons choisi, ce qui revient au même et préserve l'anonymat, de donner des numéros. Ce procédé sera employé tout au long de l'étude, sur les cartes et dans le texte.

(15) Le phénomène de migration est parfois déterminé par des liens de parenté. Le nouvel immigrant vient rejoindre son cousin, son frère ou son oncle « qui a réussi ».

### *Les liens familiaux.*

Le hameau n'a jamais été un hameau « lignage », mais un groupement d'individus venant de différents lieux à des dates variables. Nous avons même vu que le groupe enquêté, tel qu'il se présente aujourd'hui, a une origine récente remontant aux quinze dernières années.

On compte cependant des amorces de « familles étendues » constituées au cours de trois générations, de même que l'existence de liens matrimoniaux unissant des « familles restreintes » à l'origine étrangères, ce qui donne au groupe villageois, vu de l'extérieur, une certaine cohésion. Toutefois ces alliances entre différentes familles et l'intégration de migrants isolés à des familles plus anciennes offrent dans le détail un caractère hétérogène. Il est délicat dans ces conditions de retenir le terme de « lignage ». Nous préférons introduire les termes de « familles étendues » et « familles réduites » qui s'appliquent respectivement à trois et cinq cas :

Entre ces familles « étendues » et « réduites » existent un ou plusieurs liens de parenté qui ont permis de mettre en rapport des personnes à l'origine étrangères les unes des autres. Cependant, ces alliances de groupe ne jouent apparemment aucun rôle dans la réalité quotidienne; elles ne sont évoquées que face à l'étranger et pour les quelques occasions d'entraide.

Seule l'intégration d'un immigrant isolé à une branche familiale paraît un lien plus concret. Il faut dire que, dans ce cas, les relations gendre-beau-père ne sont pas seulement des liens formels puisque d'autres raisons les attachent. Le premier a pu, grâce à cette alliance, accéder rapidement aux biens fonciers légués à sa femme et le second peut profiter du travail de son gendre sur son exploitation. Mis à part cet exemple, même au niveau des relations de parents à enfants et de frère à frère, l'unité familiale ne paraît plus avoir de valeur réelle; la vie quotidienne les sépare.

Il existe bien des liens affectifs indiscutables entre les membres d'une même « unité de tombeau », mais cette unité se manifeste uniquement par la participation aux « famadihana ». D'autre part, l'« unité de tombeau » ne peut être évoquée que par les membres descendants en ligne paternelle d'un ancêtre commun. Donc, seules sont concernées les « familles étendues » qui possèdent chacune un tombeau près du village. Les « isolés » intégrés à ces familles, et ils représentent la majorité, ne sont rattachés aucunement à l'unité de tombeau de leurs beaux-parents. Pour eux, Ambohimanambola n'est pas le pays natal, n'est pas le pays de leur famille. En fait, nous voyons que le regroupement des habitants ne représente pas pour autant une réelle cohésion. Ce que nous avons pu observer est, au contraire,

un éclatement du groupe en familles restreintes ou ménages, comme si la relation de parenté et la relation conjugale semblaient opposées. L'union matrimoniale qui fonde un ménage est apparemment plus forte que le sentiment d'unité entre personnes vivant dans la même communauté.

Planent au-dessus de cet individualisme les mythes du Fokolononà, de la communauté villageoise, de l'obéissance aux ray amandreny... autant de formules qui nous ont paru vidées de leur sens...

### III. L'ESPACE UTILISE ET AMENAGE : LE TERROIR

#### A) LE MILIEU NATUREL ET SES CONTRAINTES

Le groupe d'habitants et le terroir qui lui est rattaché se placent dans un cadre physique que nous avons pu cartographier par un levé direct sur le terrain. Cette carte, plus qu'une description d'ensemble du milieu naturel, en donne une schématisation ayant pour effet de distinguer nettement les différentes composantes physiques.

Il s'agit tout d'abord du figuré du relief souligné par les courbes de niveau et la disposition du réseau hydrographique.

— Les tanety semblent issues d'une grande surface découpée par les contours des lavaka et des vallons. Les courbes de niveau suggèrent les formes plus ou moins accentuées : l'altitude des collines est de 1 290 m dans la partie nord, pour atteindre 1 390-1 400 m dans la partie sud.

— Le réseau hydrographique découpe de grands ensembles de collines. Il emprunte des vallées encaissées au sud et débouche sur des fonds plats au nord.

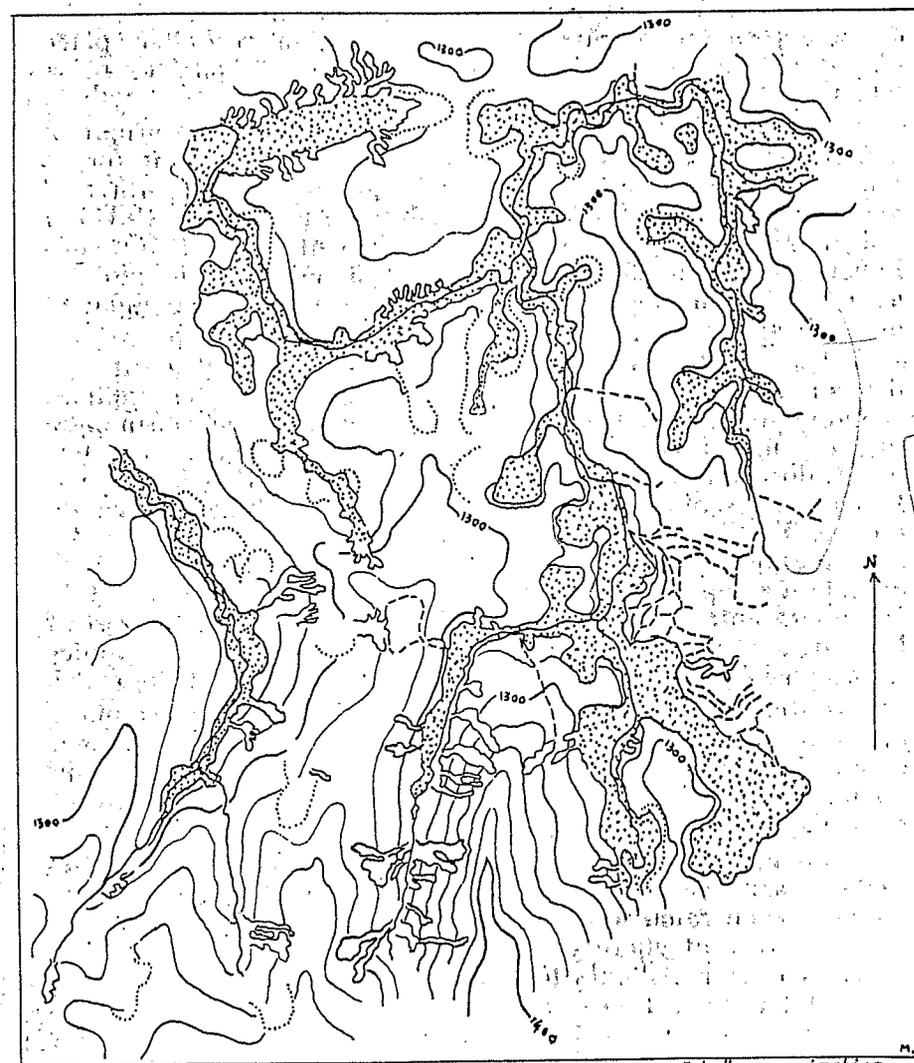
Les rivières coulent vers le nord-ouest suivant la pente générale. Leur lit est caractérisé par des biefs calmes succédant à des chutes.

Les deux aspects du paysage de la « cuvette » : collines basses et bas-fonds plats au centre, vallées encaissées et collines élevées sur le pourtour, se retrouvent dans le terroir d'Ambohidava et lui confèrent une position de contact entre le centre de la cuvette (Migmatites) et ses abords sud (Graphite et filons de Pegmatites).

Dans ce milieu naturel, nous pouvons discerner, sans prétendre dégager les nuances qui intéressent le pédologue, divers types de sols :

— *Les sols correspondant à la formation latéritique en place* (provenant d'une ancienne surface topographique) qui se trouvent sur les sommets et les pentes fortes attaqués par une érosion intense. Entre les touffes d'herbe, apparaissent des grains de quartz couverts d'un dépôt ferrugineux, provenant des filons de

#### ANTANETY-AMBOHIDAVA : Le cadre physique



#### LEGENDE

- |   |                  |   |   |
|---|------------------|---|---|
|  | Bas-fonds        |  | Fosse   |
|  | Lavaka           |  | Courbes de niveau<br>Equidistance des<br>courbes = 20 m |
|  | Rupture de pente |   |   |

quartz enchassés dans la latérite, que l'on observe, en affleurements, sur les versants.

Vers le sud, le substrat granitique et les Pegmatites affleurent en escarpements noirâtres. Vers le nord, la roche en place n'apparaît que dans les parties basses, dégagée par les cours d'eau.

— *Les colluvions de bas de pente*, qui recouvrent la formation précédente. Elles apparaissent sur les bas de versant (pente faible). Dans ce matériel, nous n'avons pu différencier colluvions anciennes et récentes. D'autre part, sous ce terme de colluvions, qui représentent généralement des éléments fins, nous avons intégré les épandages de matériaux divers fournis par les arrachements ou ayant glissé en bas des versants au moment des pluies.

— *Les sols de bas-fonds* : Les colluvions prennent une forme d'accumulation en éléments plus homogènes dans les vallons, remaniées par une hydromorphie permanente ou saisonnière due à la présence de la nappe phréatique qui affleure à la tête des vallons ou se trouve à un mètre environ sous la surface. Des terrasses alluviales apparaissent dans la partie nord du terroir. Elles sont parmi les formations superficielles celles qui nous ont paru les plus facilement repérables. Cependant, quand un vallon débouche sur un bas-fond, où devons-nous situer le contact entre accumulation de fond de vallon et terrasses ? Les surfaces planes ne peuvent être retenues comme seul indice et la densité de la mise en valeur rizicole en gêne l'étude.

Cette classification ne représente guère qu'une première approche. Toutefois il était nécessaire, même sans entrer dans le détail, de présenter les trois types de sols caractéristiques pour mieux comprendre l'aménagement par les hommes du milieu naturel.

Le manque d'arbres, la végétation en prairie dégradée, les sols subissant une forte érosion, sont des éléments peu favorables à une mise en valeur des tanety, qui, entaillées par de profondes lavaka, n'offrent guère de surfaces planes que dans la partie nord du terroir. Ailleurs les pentes sont fortes (15 à 20 degrés de pente) et les collines ne présentent que des sommets étroits et bombés. C'est pourquoi l'immense espace en tanety n'a été considéré, jusqu'à ces derniers temps, qu'en tant que pâture où seules quelques parcelles dispersées de cultures vivrières avaient été créées.

Les bas de pente aux sols épais ont été, par contre, les lieux d'une culture intensive. Ils s'opposent aux sols « secs » des hauts de tanety. Ce sont là les deux seuls critères d'une différenciation pédologique reconnue par les agriculteurs; ce qui a entraîné l'opposition fondamentale, observée dans toute la région, entre la mise en valeur des bas de pente et les collines laissées à la prairie.

Les bas-fonds aux colluvions épaisses, alimentés en eau, ont été les lieux d'une mise en valeur ancienne et intensive. En effet, pour l'agriculteur des Hautes-Terres, là où l'eau se trouve tout est possible ou presque... car l'eau est la condition *sine qua non* de la rizière et la rizière est terre de vie. Ceci explique que tous les bas-fonds et certains versants ont été aménagés en parcelles rizicoles, larges ou excessivement étroites, et disposées en gradins. Là où l'eau n'affleure pas, où la rivière est éloignée, des canaux ont été creusés pour l'irrigation. Ils contournent les versants, parfois sur de grandes distances, en conservant une pente longitudinale propice à un écoulement régulier. C'est ainsi que les habitants d'Ambohidava ont tiré parti du milieu naturel qui leur était offert.

La carte des cultures montre l'intensité décroissante de l'occupation du sol à mesure que l'on quitte les bas-fonds pour atteindre la faite des tanety.

— Les zones rizicoles aux formes allongées, très souvent étroites, s'opposent nettement à l'imposante surface des terres de collines inexploitées.

— Disposées de part et d'autre des sillons de culture permanente en rizières, des taches de taille variable sont visibles. Ce sont les parcelles de cultures sèches aménagées près des rizières sur les bas de pente et dans les petits vallons adjacents.

— Puis, à mesure que la faite des collines approche, la densité de ces parcelles se fait plus faible. Deux taches pourtant percent la surface herbeuse; ce sont, autour du hameau, les parcelles contiguës de maïs et à l'est, sur la pente d'une colline voisine, les champs presque jointifs de patate douce.

## B) L'ORGANISATION DE L'ESPACE CULTIVÉ

### *Les bas-fonds : La permanence des rizières.*

Le mode d'alimentation en eau permet de distinguer trois types de rizières, elles peuvent être :

— constamment inondées (ou inondables). Elles se situent alors sur les terrasses alluviales, près des cours d'eau. Leur inondation permanente provient de leur niveau, voisin de celui de la rivière proche, ou de l'affleurement de la nappe phréatique en bas de pente. Ce sont les parcelles les plus vastes, mais certaines présentent le désavantage d'être mal drainées;

— irriguées par captation de l'eau des rivières et des sources. Elles se placent topographiquement immédiatement au-dessus des premières, en gradins. De surfaces plus réduites, généralement allongées et disposées en travers de la pente, elles ont été aménagées en fonction du souci de l'irrigation. Très étroites,

CÂRTE DES CULTURES  
(1966)

Echelle approximative 1/13.000 m.

1 Rizières	2 Manioc	3 Manioc et Patate douce	4 Maïs	5 Maïs et Haricot	6 Saonjo
7 Patate douce	8 Arachide	9 Potager	10 Reboisement		

sur les pentes fortes, elles se présentent en longs gradins, compartimentés en casiers étagés;

— inondées seulement en saison des pluies. Ce dernier type répond à trois situations :

- dans de petites dépressions fermées, sans écoulement ni arrivée d'eau;

- sur les hauts de pente, au-dessus d'un canal d'irrigation antérieurement aménagé. Parfois de petites conduites d'eau ont été creusées, mais mal conçues, au-dessus du niveau de la pente permettant un écoulement régulier, et seuls les casiers situés près de la sortie des conduites sont alimentés;

- sur les basses collines. Ces dernières ont été créées sans souci d'une quelconque irrigation. Ce sont les rizières les plus récentes. Sans les pluies, la production sur ces parcelles est quasiment nulle; toutefois, elles n'occupent que de faibles surfaces.

*Les bas de pente : concentration et fixité des parcelles de cultures sèches.*

Les bas de pente au sol épais et humide, de surcroît abrités du vent, sont les lieux que les agriculteurs reconnaissent comme les plus propices aux cultures sèches. Le répertoire des cultures rencontrées groupe, en effet, toutes les plantes consommées.

On distingue, en premier lieu, le manioc (associé souvent au « voanjobory »), suivi de loin par la patate douce, le maïs, le saonjo, ou le groupement manioc-patate douce (en association ou sous forme de cultures enclavées). Près des derniers gradins de rizières ou des bassins creusés dans le sol, se pratiquent même des cultures maraîchères constituant des petits potagers (tomates, oignons, brèdes, poireaux, salades) qu'environnent quelques pieds de bananiers, caféiers ou canne à sucre.

Tous ces champs travaillés à l'angady ont des formes épousant la configuration du terrain. Aménagés dans de petits vallons suspendus, adjacents aux vallons rizicoles ou dans des replats dessinés sur certaines pentes, leur limite supérieure longe la ligne sinueuse des ruptures de pente. Lorsqu'ils sont situés en tête des vallons, les champs prennent ainsi une forme à peu près triangulaire. Pour la culture du manioc, dans tous les cas, une tranchée encercle la parcelle afin de canaliser l'eau des pluies et d'éviter l'arrachement du sol et des boutures.

*Les pentes et hauts de tanety : Pâturage, dispersion des parcelles, apparition de cultures en secteurs individualisés.*

Sur les sols « secs » (terme employé par les agriculteurs), la densité des parcelles exploitées est très réduite; c'est le domaine de la pâture. La place du couvert arboré est minime; les bosquets

de mimosas et d'eucalyptus sont très dispersés, situés près des habitations actuelles ou abandonnées. Il faut, toutefois, remarquer les quelques reboisements sur les versants, qui expriment la tendance actuelle, mais faible, de certains exploitants à planter de jeunes arbres près de leurs parcelles de culture. Dans quelques lieux abrités, poussent des « rotra » et manguiers, conservés pour les fruits qu'ils produisent (16).

Quant aux champs, ils trouvent la surface herbeuse de leurs formes géométriques. Ici, aucun accident de terrain ne vient perturber le tracé. Il faut préciser qu'un grand nombre de champs est travaillé à la charrue, ce qui détermine des formes régulières. Ils se présentent sous deux aspects indépendamment de leur situation sur les pentes ou sur les hauts de tanety : soit dispersés çà et là, portant maïs, patate douce et manioc; soit jointifs et dans ce cas formant deux ensembles homogènes :

— le premier est une ceinture de parcelles en maïs, autour du hameau;

— le second, de superficie plus réduite, regroupe les parcelles en patate douce, sur une colline à l'est du hameau.

Doit-on conclure à une spécialisation de ces deux secteurs ? Les parcelles en maïs disposées autour du hameau ne datent que de 1960-61 et celles cultivées en patate douce n'ont été aménagées qu'à la fin de l'année 1965. Ces spécialisations sont donc bien récentes. Toutefois, la culture du maïs est pratiquée depuis six ans sur les mêmes parcelles. Cet indice nous permettrait-il de discerner la formation d'une ceinture de cultures intensives près des habitations ? En fait, l'évolution du paysage agraire directement liée aux arrivées successives des immigrants doit nous amener à penser que la carte dressée en 1966 ne représente qu'une étape de cette évolution. L'analyse de la formation du terroir devrait nous apporter des éléments de réponse.

### C) LE PARTAGE DU SOL ET LES EXPLOITATIONS

#### *La mise en valeur progressive des terres.*

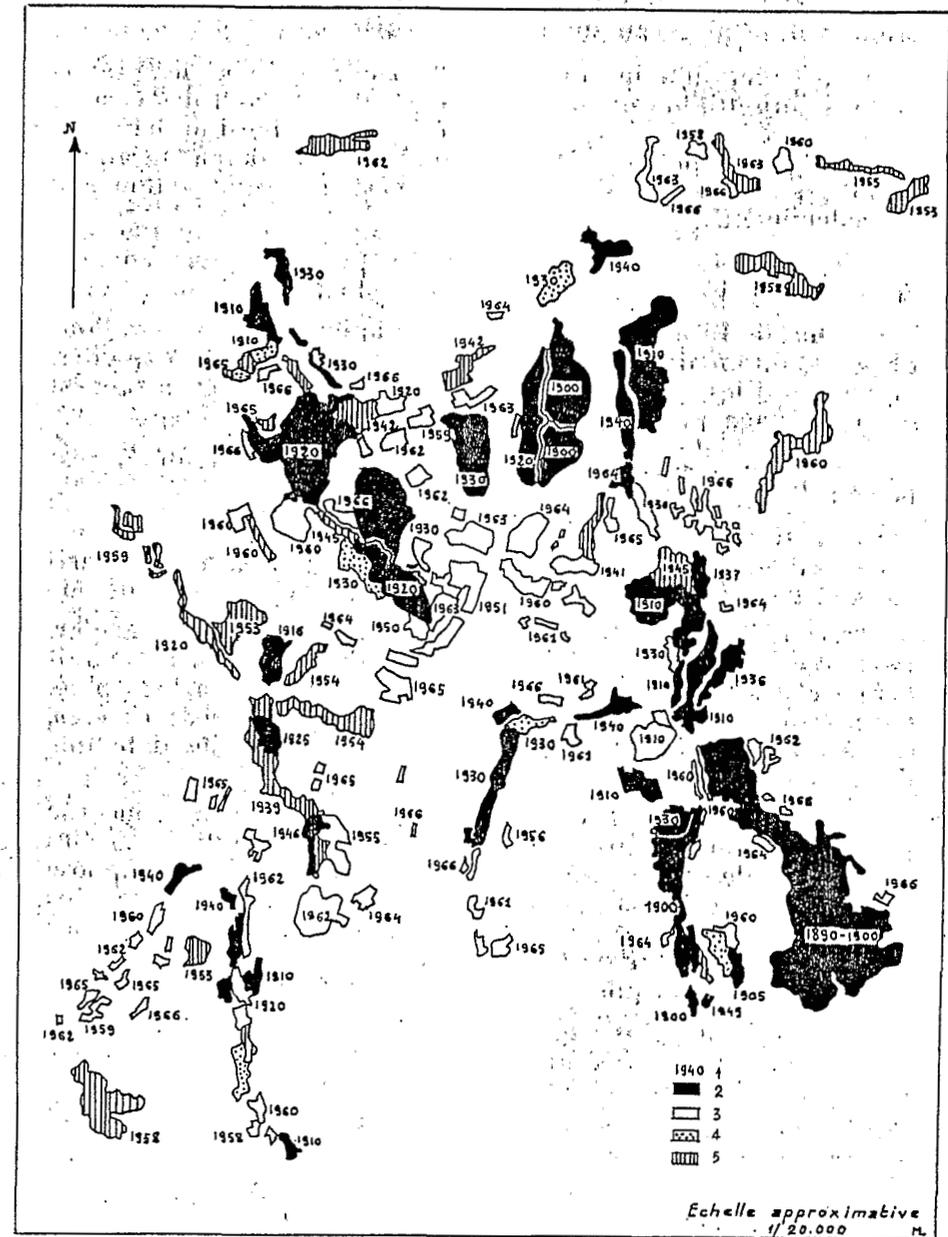
La carte de la mise en valeur et de l'acquisition des terres nous permet de suivre l'évolution de la répartition des cultures dans l'espace et dans le temps.

En observant les dates de mise en valeur et d'achat des terres nous remarquons les faits suivants :

— Le secteur du terroir le plus anciennement aménagé se situe au sud-est. L'explication est immédiate: le site de « Fanja-

(16) Le Rotra a de petits fruits en grappes, de forme oblongue, juteux et légèrement sucrés.

### MISE EN VALEUR ET ACQUISITION DES TERRES



1 Date de la mise en valeur ou de l'acquisition de la parcelle. 2 Parcelle léguée à l'exploitant actuel. 3 Parcelle mise en valeur par l'exploitant. 4 Parcelle prêtée ou mise en mébayage. 5 Parcelle achetée

kana », dont nous avons parlé, se trouve un peu plus au sud. Les habitants, qui y vivaient avant 1890, ont mis en valeur le grand vallon placé au sud-est de la carte.

Les premiers immigrants (1893-1910) ont aménagé les grands vallons, aujourd'hui exploités par leurs fils. Il s'agit des ensembles de parcelles situés notamment à l'est et au nord du hameau. Dans la même période, les habitants de Fanjakana agrandissaient les surfaces exploitées vers l'ouest du grand vallon cité précédemment.

Ce sont là les secteurs du terroir les plus anciennement mis en valeur.

— Puis, de 1910 à 1930, ce furent pratiquement tous les vallons disposés autour du hameau qui commencèrent à être exploités, notamment les parcelles situées au nord-ouest et à l'ouest d'Ambohidava.

Il est remarquable que durant ces deux périodes l'intérêt s'est porté :

- sur la création de rizières,
- sur l'aménagement des vallons adjacents aux vallons rizicoles et l'aménagement des bas de pente.

— De 1940 à 1950 très peu d'aménagements sont à signaler. Ils ne constituent plus de vastes ensembles, mais sont le fait de parcelles dispersées à l'intérieur de l'espace cartographié. On note, durant cette décennie, les premiers achats de rizières, soit à des habitants extérieurs au hameau, soit à des habitants d'Ambohidava.

— A partir de 1950, l'aménagement de rizières ne concerne plus que quelques parcelles situées en tête de vallons, sur les hauts de pente ou dans les micro-dépressions fermées. A l'opposé de ces aménagements peu visibles, les achats prennent la plus grande place. Ainsi s'agrandit le terroir; presque tous les vallons rizicoles du pourtour de la carte, au nord-est, au nord-ouest et à l'ouest, ont été acquis entre 1950 et 1966.

— Le fait le plus remarquable est incontestablement la « montée » des cultures sur les versants. Cantonnées auparavant dans les vallons proches des rizières ou sur leur pourtour immédiat, des parcelles en cultures sèches sont spontanément créées à dater de 1950 sur les tanety.

En résumé, deux grandes phases de mise en valeur ont marqué l'évolution du paysage agraire :

- Aménagement des rizières accompagné de la mise en valeur des bas de pente.
- Montée des cultures sèches sur les tanety, tandis que les aménagements des rizières se raréfiaient et devenaient dispersés.

Cette occupation progressive de l'espace peut s'expliquer ainsi :

Il est plus qu'évident, dans le contexte de la vie agricole des « plateaux », que les bas-fonds ont été aménagés les premiers. Remarquons également que les anciennes rizières, contemporaines de la première colonisation agricole, se localisaient dans ces secteurs. Les premiers arrivants, vraisemblablement, ont d'abord réaménagé ces rizières avant d'en créer des nouvelles. Puis, au fur et à mesure des installations de nouveaux immigrants, les créations de rizières se sont généralisées. Mais l'on remarque que, l'espace disponible dans les bas-fonds venant à manquer, elles n'ont pu être aménagées par la suite qu'en gagnant sur les versants, par la création de gradins.

Ces dernières années, l'aménagement de nouvelles rizières ne représente plus qu'un gain infime et les difficultés d'irrigation font que chaque récolte tient du pari.

De leur côté, les bas de pente colluviaux ont été très tôt le domaine des cultures sèches. L'explication vient de ce que l'agriculteur choisissait l'emplacement de ses champs dans l'espace encadrant ses rizières: la terre était « bonne », l'endroit abrité du vent. Il pouvait ainsi grouper en un même lieu toutes les parcelles de son exploitation. Les collines restaient vierges, domaine absolu de la pâture.

Puis les besoins augmentant (accroissement des familles anciennement installées, arrivées de nouveaux individus), une « montée » des cultures sur les pentes s'est précisée. Les plus anciens exploitants ont ouvert des parcelles de cultures vivrières immédiatement au-dessus de leurs champs de bas de pente. Les nouveaux arrivants ont, quant à eux, dispersé leurs parcelles sur les tanety. Le cas d'un immigrant récemment installé à Ambohidava en est l'exemple type.

— Rattaché par mariage à un membre d'une ancienne famille, il cultive les rizières léguées à son épouse (gradins au nord-ouest du hameau). Mais ne trouvant plus à proximité de terrains « vierges », il a créé, cette année, un champ de manioc sur une colline non cultivée au nord-est du hameau, à plus d'un kilomètre des gradins rizicoles.

Cet exemple se retrouve pour tous ceux qui sont arrivés durant ces quinze dernières années.

Comment expliquer à présent la formation récente de parcelles en culture permanente autour d'Ambohidava et celle du secteur cultivé en patate douce ?

Nous avons dit que les agriculteurs ne possédaient guère de connaissance empirique de leur terroir. Leur vocabulaire pédologique se résume à la distinction faite entre les sols « humides » et les sols « secs ». Si les cultures renouvelées sur les bas de pente permettent de dire qu'à tel endroit telle parcelle est « bonne » pour telle culture, les tanety sont encore dans le

domaine de l'inconnu, car « l'expérience » ne vient que de commencer. C'est pourquoi la culture sur tanety se conçoit avec prudence. Un carré est ouvert. L'agriculteur y plante quelques boutures de manioc ou des grains de maïs. C'est un essai, et il attend la récolte pour juger. Après quoi, le champ est élargi l'année suivante ou abandonné.

La formation, cette année, d'un secteur en patates douces est le résultat d'un tel essai. Un cultivateur, il y a deux ans, a tenté à l'est du hameau, la culture de la patate douce; la récolte ayant été excellente, une douzaine de personnes ont alors tenté leur chance dans ce même secteur.

L'implantation des champs de maïs s'est effectuée de la même façon; mais si nous ne pouvons préjuger d'une fixité future de la culture des patates, celle du maïs semble se confirmer. A cela se rapportent les arguments donnés par les habitants: « Le maïs est cultivé là chaque année parce qu'il est facile de le surveiller. Les bœufs ne viennent pas le piétiner... il n'est pas besoin d'aller loin pour le récolter. » A ces raisons, ajoutons le fait que les champs peuvent être enrichis par l'écoulement du purin provenant des parcs à bœufs voisins, ou simplement recevoir un épandage de fumier.

Il semble, donc, se dessiner une spécialisation et une fixation d'une couronne de culture plus « intensive » près du hameau. Nous considérons ce fait comme une étape vers une stabilisation du paysage agraire. Si l'habitat reste groupé, devons-nous voir dans quelques années une spécialisation d'autres secteurs du terroir ?

De toutes façons, face à l'étendue considérable de collines herbeuses non exploitées, l'image du paysage reste encore celle d'une opposition fondamentale entre les vallées rizicoles environnées des champs en bas de pente, et les collines occupées de façon éparse ou en petits secteurs bien localisés.

Le « rapport d'aménagement » reste évocateur. Pour une superficie générale de 466 hectares :

48 hectares reviennent aux rizières,  
21 hectares aux champs de cultures sèches,  
1,37 hectare aux bosquets et reboisements,  
près de 395 hectares ne sont pas cultivés, laissés à la pâture.

#### *Les modes d'acquisition de la terre.*

L'évolution de l'aménagement de l'espace telle que nous venons de la décrire, s'explique en grande partie par les modes d'acquisition de la terre.

Dans la cuvette d'Ambohimanambola, repeuplée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, aucun droit revendiqué, tout du moins apparemment,

par des « maîtres de la terre », n'est venu perturber la mise en valeur et l'acquisition de l'espace aménageable. De ce fait, les règles du droit foncier étaient simples à l'origine et reflétaient la grande distinction entre les terres de bas-fonds et les terres de collines.

Les terres de bas-fonds et bas de pente appartenaient à ceux qui les avaient mises en valeur.

Les terres de collines étaient reconnues « bien collectifs » puisque terres de pâturage.

Cette distinction formelle n'a été réellement appliquée que durant les années antérieures à 1950. Après quoi, la « montée » des cultures sur les tanety a entraîné une évolution du droit foncier.

Les terres de pâture sont toujours reconnues théoriquement propriété collective (17). Mais une première étape a consisté, pour l'exploitant désireux de créer un champ sur une tanety, à demander l'accord du groupe villageois, par l'intermédiaire du fokonolona. Si l'accord lui était donné, il mettait en culture une ou plusieurs parcelles sur l'espace mis à sa disposition; il n'y avait pas de limites exactes définies au préalable. Il plantait alors un ou plusieurs poteaux terminés par une gerbe de paille ou d'herbe: le « kady », signe indiscutable de propriété. Ce symbole était aussi un signal à l'intention des bouviers pour les avertir de ne pas laisser les bêtes paître sur l'emplacement nouvellement approprié (risque de dégradation de cultures)...

Pour concrétiser davantage la prise en possession de la terre, l'exploitant traçait à coup d'angady les limites de sa parcelle. Après quoi, il disposait personnellement de la terre, même s'il laissait la parcelle à l'état de jachère ou de friche. Les troupeaux pouvaient paître, cependant le propriétaire gardait un droit préemptoire tant que des traces de cultures (repousse, traces d'angady) étaient visibles.

Cette procédure d'appropriation d'une terre, théoriquement propriété collective, est encore appliquée, mais le fokonolona n'est plus informé des désirs de chaque exploitant de la communauté. Autrement dit, l'agriculteur plante un « kady » ou donne des coups d'angady dans le sol là où il désire cultiver. Reste à la collectivité à admettre le fait accompli. Ce nouveau processus explique l'accroissement du nombre de parcelles sur les tanety durant ces dernières années.

Il se dessine, même, une véritable « course » à l'appropriation des terres à laquelle se livrent les exploitants les plus anciens et les plus riches. Ceux-ci, possédant des charrues, se contentent de tracer des sillons autour de l'espace qu'ils désirent mettre

(17) Y compris les rizières individuellement appropriées lorsqu'elles ne portent pas de culture, en saison sèche.

en valeur. Parfois, de tels sillons sont tracés entre des parcelles dispersées sur tanety, relevant d'un même exploitant. C'est ainsi que sur de larges portions de collines aucun autre exploitant ne figure. Rien ne confirme qu'un labour suivra, mais les marques dans le sol, tant qu'elles sont perceptibles, empêchent les autres cultivateurs de mettre en valeur l'espace ainsi délimité (cas des exploitants n<sup>os</sup> 1 et 2).

D'autres, encore, s'appuient sur les conseils de l'administration concernant les reboisements, pour acquérir des terres de tanety (n<sup>os</sup> 1 et 28). Comme le fokonolona ne décide pas de plantations collectives, ils reboisent pour leur propre compte sur des espaces non appropriés.

On voit donc que l'appropriation individuelle, réservée à l'origine aux terres de bas-fonds, gagne sur le droit collectif. Cette évolution risque d'engendrer des difficultés d'ordre juridique et social dans la mesure où se dessine une opposition entre les terres individuelles de culture et les terres de pâture.

Une fois appropriées, ces terres peuvent être transmises par héritage, vendues, prêtées et louées.

#### *Les héritages.*

Les parcelles exploitées ne représentent pas comme en Ime-rina, par exemple, des terres obtenues à la suite de nombreuses transmissions par héritage; ce ne sont pas des « terres lignagères ». A Ambohidava les terres sont qualifiées de « fitadiavana », c'est-à-dire trouvées et mises en valeur dans une contrée éloignée du pays natal (où se trouvent les biens familiaux lignagers). Les parcelles ont tout au plus soixante-dix ans d'existence, dans le cas des plus anciennement exploitées.

Dans le partage entre les « ayant droit », viennent en priorité les enfants; quelquefois les frères du défunt et les frères de sa femme en bénéficient, mais le partage ne s'étend pas au-delà. Les fils profitent généralement de l'essentiel de l'héritage. Pour eux le partage se fait souvent dès leur majorité.

De cette forme de transmission des biens fonciers, il résulte que les descendants des premiers arrivants possèdent la plus grande partie du sol, alors que les autres exploitants ne travaillent que de plus faibles superficies. Il faut noter que cette transmission est à la fois patrilinéaire et matrilinéaire, puisque les biens de la femme sont considérés au moment du mariage comme biens communs au ménage et reviennent aux enfants.

#### *Les achats de terres.*

Puisque les terres ne sont pas lignagères, elles peuvent sans mal être vendues. Alors que la vente des terres lignagères est

regardée comme une défaveur, rien ne s'oppose à la vente des terres « fitadiavana » (18).

C'est ainsi que les habitants d'Ambohidava ont pu acheter facilement des terres ayant appartenu soit à des habitants du hameau, soit à des personnes vivant dans les hameaux voisins. Il s'agit essentiellement de rizières. Les terres de tanety sont prêtées, acquises en héritage, mais ne sont que très rarement vendues.

On constate que les acquisitions de rizières, ne relevant pas auparavant du hameau, sont les plus importantes. Elles ont provoqué l'extension du terroir vers le nord-est et le nord-ouest.

#### *Les prêts.*

Pour les exploitants qui manquent de terres et n'ont pas l'occasion ni les moyens d'en acquérir par achat, les prêts, que procurent sans contrepartie théorique des exploitants plus « fortunés », permettent d'améliorer leur situation. Mais ces prêts ne sont généralement octroyés qu'en vertu de liens d'amitié ou de liens de parenté éloignés.

Nous avons dit: « prêts sans contrepartie théorique ». En fait, lorsque le prêt est consenti par un petit propriétaire, il n'y a pas de contrepartie; mais lorsque la terre est prêtée par un « ray aman-dreny lehibe » (grand possédant), celui qui la cultive est tenu d'aider son protecteur quand celui-ci le lui demande.

#### *Les métayages et locations de parcelles.*

Ces derniers cas sont rares et ne se conçoivent que pour les parcelles rizicoles.

Deux cas de métayage et un cas de location de terre à taux fixe ont été recensés à Ambohidava.

— Les deux métayers sont deux frères, fils d'immigrant. Ils ont reçu en héritage des rizières et des parcelles sur tanety, mais la production en riz étant trop faible par rapport à la consommation familiale, ils ont cherché des contrats de métayage sur rizières avec des propriétaires extérieurs au terroir. Leur but est, par ailleurs, d'acheter les parcelles qu'ils cultivent quand ils en auront les moyens, car être métayer n'est considéré que comme un palliatif temporaire.

La formule de métayage consiste pour le propriétaire à fournir la semence et à demander le tiers de la récolte.

— La location de rizières n'est pratiquée que par un exploitant depuis quatre ans. Le prix de cette location est de quatre « can-

(18) H. LAVONDÈS et P. OTTINO, Problèmes humains de la Sakay, ORSTOM, 1961, Tananarive, 153 p. ronéo, plus annexes.

tines » (bidon de pétrole de 12,5 kg), soit un sac de 50 kg à chaque récolte. Cette redevance fixe offre incontestablement un avantage sur la formule de métayage.

On peut penser que ces formules de location de terre et de métayage tendront à se multiplier avec l'accroissement de la population, tel qu'il ressort de l'étude démographique. Les partages de terre par héritage n'ont eu lieu, tout au plus, que trois fois depuis les premiers aménagements. Or la quatrième génération représente un effectif de 66 individus dont les plus âgés atteindront l'âge de la majorité dans six ans. Les terres vont alors être soumises à des partages multiples. Il est vraisemblable qu'en conséquence les locations et les contrats de métayage sur rizières vont se multiplier. Il faut, de surcroît, compter sur quelques installations prochaines. L'effectif des nouveaux immigrants baisse, mais il est probable qu'il y aura encore quelques arrivées dans les années à venir.

#### La structure des exploitations.

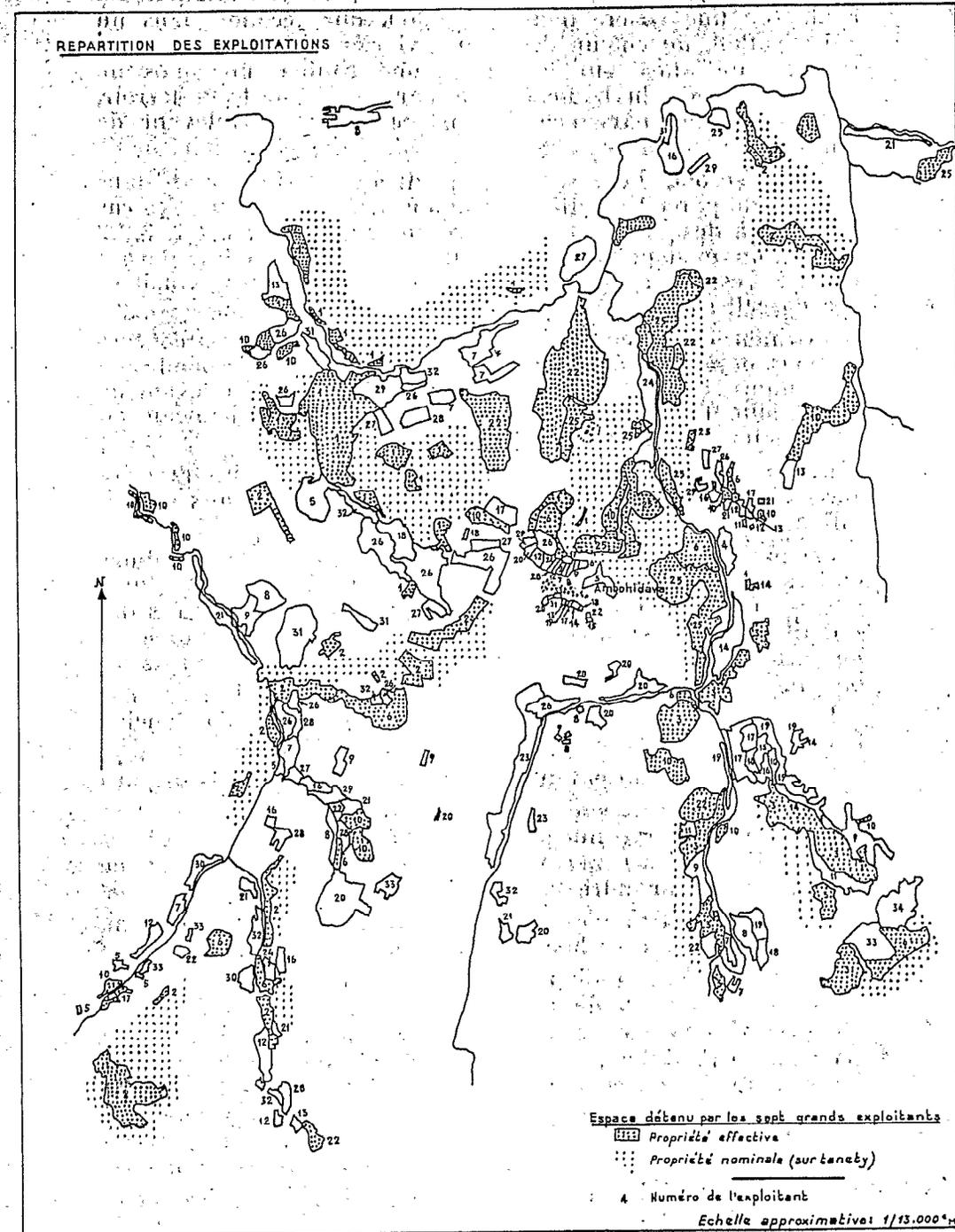
*Des champs jointifs aux champs dispersés.* Nous venons de constater que l'essentiel des terres cultivées relevait du faire-valoir direct. Il caractérise toutes les exploitations. Ces dernières ont été mises en valeur, acquises en héritage ou encore achetées par ceux qui les exploitent. Même les trois agriculteurs qui travaillent en métayage ou en location des parcelles en rizières détiennent par ailleurs, en bien propre, des rizières et des champs sur tanety.

Sur la carte, nous avons retenu 34 exploitations alors que le hameau présente un chiffre de 36 familles restreintes ou ménages. L'explication de cette différence tient au fait que deux chefs de famille n'exploitent pas pour leur propre compte « une fraction du terroir dont ils tirent leurs ressources ». L'un travaille en tant qu'aide agricole sur l'exploitation du n° 1 qui est pour lui un parent éloigné. Le second s'est installé il y a six mois chez son beau-père qu'il aide à travailler ses nombreuses rizières (n° 3). Il pense créer à la saison prochaine des parcelles sur tanety, mais, pour le moment, ne reçoit qu'une part des récoltes de sa belle famille.

Pour les trente-quatre autres cas, nous pouvons parler d'exploitations familiales travaillées par l'homme, sa femme et parfois ses enfants. A l'unité familiale de base correspond, sauf pour les exploitations 2 et 25 travaillées par les chefs de famille en association avec leurs fils, l'unité d'exploitation en faire-valoir direct.

Les constatations que l'on fait en examinant la carte de répartition des exploitations sont de trois ordres :

— Il apparaît en premier lieu une dispersion quasi-générale des parcelles de chaque exploitation. En essayant de situer les



parcelles exploitées par tel agriculteur, la constatation est évidente : une rizière dans un vallon, une seconde dans un autre vallon, un champ de culture vivrière près d'une de ces rizières, un autre sur le haut d'une colline, une parcelle minuscule près du hameau... La partie sud-ouest du terroir, notamment, est parsemée de surfaces cultivées relevant de multiples exploitants.

— En second lieu, se remarquent des groupements dans l'espace de parcelles cultivées par un même exploitant. Ces cas sont liés à des exploitations de grande superficie : n<sup>os</sup> 1, 3, 22 et 25. Moins évidents sont les regroupements de parcelles relevant du n<sup>o</sup> 2. Les autres « grands » du hameau (n<sup>os</sup> 6 et 10) exploitent des parcelles dispersées.

— Enfin, dans deux secteurs du terroir, on note les concentrations, déjà signalées, de parcelles appartenant à de nombreux exploitants. Il s'agit des parcelles en patate douce relevant de 14 exploitants, et des cultures de maïs autour du hameau, où 23 exploitants sont représentés.

Les deux premiers cas sont les conséquences des arrivées successives d'immigrants, quand ils ne sont pas liés aux exploitations aménagées par les « natifs ».

Les parcelles regroupées, bien localisées, à l'échelle de vallons entiers, constituées à la fois de rizières et de champs de cultures sèches sur les pentes environnantes, sont les terres héritées des « natifs » ou des premiers immigrants. Elles représentent encore de vastes ensembles car les héritages ne les ont pas, ou ne les ont que peu, divisées.

Le n<sup>o</sup> 3 a hérité des terres de son père, natif de l'ancien hameau de Fanjakana.

Le n<sup>o</sup> 1 est le seul enfant d'un ménage d'immigrants disparu récemment.

Le n<sup>o</sup> 22 conserve intégralement l'héritage de son père. Les rizières distribuées à ses deux fils sont des parcelles que lui-même a mises en valeur entre 1930 et 1940.

Le n<sup>o</sup> 25 est l'unique héritier de ses parents; actuellement, il n'a pas encore distribué ses terres entre ses quatre fils.

A l'opposé, les exploitations en parcelles dispersées relevant des n<sup>os</sup> 6 et 10 s'expliquent :

— Dans le premier cas, par une précédente installation au hameau de Fanjakana. L'exploitant n<sup>o</sup> 6, immigrant arrivé en 1910, a autour de ce hameau acquis des rizières (gradins à l'extrême sud-est de l'espace cartographié). Etant venu vivre à Ambohidava, il a profité des ventes successives de rizières pour agrandir son exploitation qui, de ce fait, se trouve morcelée.

— Dans le second cas (n<sup>o</sup> 10), par un partage des terres paternelles entre sept enfants. L'un d'eux, le n<sup>o</sup> 10, ayant hérité

du troupeau de son père, a profité de ce capital pour acheter de nouvelles rizières. Ses rizières se trouvent, conséquence des achats, dispersées sur toute l'étendue du terroir.

L'exploitant n<sup>o</sup> 2 se rattache aux deux précédents cas. Il tente tout particulièrement, par la création de champs de tanety, à l'aide d'une charrue, de regrouper son exploitation et de s'approprier le maximum de terres.

Pour les 27 autres exploitants, dont les parcelles sont éparpillées sur toute la surface du terroir, la raison d'une telle dispersion est l'installation tardive à Ambohidava, soit de leurs parents, soit d'eux-mêmes. Nous ne pouvons pas, pour chacun d'entre eux, étudier l'histoire familiale, d'autant plus que les résultats de l'enquête nous ont permis de discerner des procédures presque identiques dans les modes d'implantation.

Ayant acquis (par héritage, mise en valeur, prêt ou achat) des parcelles rizicoles, les immigrants tentent, çà et là, des cultures sur tanety, quand ils ne possèdent pas déjà des champs sur les bas de pente.

Il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, que les tanety étant vastes et leurs sols imparfaitement connus, la localisation des champs sur cette partie du terroir est sujette à variation d'une année à l'autre. Ce qui nous amène à dire que la répartition dans l'espace des parcelles de cultures sèches, quand elles ne sont pas situées sur les bas de pente, n'a rien de définitif. Seules les exploitations relevant des plus vieilles familles ne semblent pas avoir changé d'aspect au cours de ces dernières années.

La taille des superficies cultivées constitue un élément important de différenciation entre les exploitants. Les données ci-jointes permettent d'ajouter à l'impression visuelle que donne la carte des critères quantitatifs qui nous permettent encore de discerner dans chaque exploitation :

— le rapport existant entre les superficies en rizières et les superficies en cultures sèches;

— la place prise par chaque culture dans l'ensemble des superficies cultivées sur tanety.

Sur l'ensemble du terroir, 48,17 hectares sont cultivés en rizières pour 21 hectares en cultures sèches sur les tanety, ce qui donne un rapport moyen de 2 pour 1, soit 1,42 hectare de rizière pour 63 ares de cultures sèches.

Quinze exploitations présentent un rapport inférieur à cette moyenne et quinze un rapport supérieur. Les cas extrêmes sont représentés :

pour les maximum, par les exploitations n<sup>o</sup> 14 : rapport 15,6  
 n<sup>o</sup> 18 : » 16  
 n<sup>o</sup> 23 : » 13,3

et le n° 34 qui ne possède aucun champ de tanety (19);  
pour les minimum, par les exploitations n° 5; rapport 0,09  
et n° 31: » 0,44

Il est bon de noter que les sept plus grandes exploitations ne s'éloignent pas sensiblement de la moyenne en ce qui concerne les rapports que nous venons de présenter. Tous les exploitants du hameau considèrent les cultures sur tanety comme étant secondaires. Leur travail et leur souci d'agriculteurs se portent avant tout sur la rizière.

Sur l'ensemble des tanety, 21,41 hectares en cultures sèches donneraient pour chaque exploitation une superficie de 61 ares environ cultivée en plus des rizières. Mais il est inexact de considérer l'exploitation moyenne comme incluant des surfaces en maïs-manioc, patate-haricot, manioc-patate, arachide, haricots en culture unique, et potagers, puisque ces associations ou ces cultures uniques ne figurent que dans un nombre très réduit d'exploitations. Considérons donc qu'une exploitation moyenne regroupe en cultures de tanety essentiellement: le manioc, le maïs seul ou en association avec les haricots, la patate douce et le saonjo.

Le manioc vient au premier rang avec 35,35 ares en moyenne, représentant plus de la moitié de la superficie en cultures sèches.

Le maïs (en culture unique ou en association), bien que venant en seconde position, ne représente plus que 18,84 ares, soit un peu moins du tiers de la surface totale.

Les autres plantes vivrières ne sont plus cultivées que sur de très faibles surfaces:

la patate douce: 4,49 ares;

le saonjo: 1,17 are, qui, remarquons-le, n'est cultivé que sur neuf exploitations.

Ces différentes cultures se rencontrent rarement en un seul tenant à l'intérieur d'une exploitation, notamment pour le manioc et le maïs. Les parcelles de maïs ont des surfaces qui vont de 1,12 are à 42,6 ares; celles de manioc de 5 ares à 51 ares; celles de patate douce de 1,4 are à 7 ou 8 ares.

L'exploitation type reposerait alors sur la rizière et plusieurs parcelles en manioc, maïs et patate douce. Cependant, remarquons que le manioc n'est cultivé que par 28 exploitants, le maïs par 26 et la patate douce par 21.

L'impression dominante est que l'on se contente tout juste de satisfaire aux besoins de l'unité familiale, car les cultures sèches, considérées comme secondaires, ont néanmoins une

(19) Immigrant installé à Ambohidava, depuis trois ans, il travaille les rizières de sa femme. Il a labouré un champ, mais n'y a rien planté.

importance notable dans l'alimentation durant la période de soudure du riz. Pour certains exploitants, on peut déjà estimer que la production de cultures vivrières sur tanety apporte juste le minimum de sécurité indispensable durant quatre à cinq mois de l'année.

#### IV. LE TRAVAIL DE LA TERRE

##### A) LE SYSTÈME CULTURAL

###### *La rizière irriguée.*

Dans la région d'Ambohimanambola il n'y a pas deux saisons de riz comme on peut l'observer par exemple en Imerina (20). Seul le riz de deuxième saison (de novembre à avril-juin: saison des pluies) est cultivé. Il s'agit du « Vaky ambiaty », ainsi nommé parce que l'on considérait anciennement qu'il était bon d'établir des pépinières lorsqu'un arbuste, l'« ambiaty », ouvrait ses fleurs.

Quatre variétés de riz sont cultivées à Ambohidava:

— le « Tsiraka » ou riz ordinaire: grain rouge et de faible dimension;

— le « Tshipala »: grain légèrement plus gros que le riz ordinaire;

— le « Vary lava »: grain blanc et long;

— l'« Alicombo »: semblable au vary lava, mais à grains plus effilés.

Les pratiques culturales et les différentes phases des travaux de la rizière ayant été décrites dans de nombreux ouvrages, nous ne reprendrons ici que les faits essentiels.

Sur de petites parcelles bien irriguées et bien drainées, les pépinières sont aménagées (labour, mise en eau et nivellement du sol) de début septembre à la mi-novembre. Parfois du fumier a été épandu au préalable, mais ce n'est pas un fait général.

Le « paddy » est semé dans la pépinière où, à ce stade, le niveau d'eau ne doit pas excéder deux à trois centimètres. Quand la germination a lieu, bien que l'irrigation ne puisse être interrompue, le niveau d'eau ne doit pas dépasser deux centimètres. La surveillance constante du niveau d'eau est très importante.

Le repiquage sur la rizière a lieu un mois et demi ou deux mois après l'ensemencement de la pépinière. Au préalable, la préparation de la rizière a demandé les mêmes travaux que ceux de la pépinière, mais à beaucoup plus grande échelle. Les labours commencent plus ou moins tôt selon que les superficies exploitées

(20) Le froid est trop vif et l'eau nécessaire manque durant la saison sèche.

sont vastes ou réduites. C'est ainsi que certains cultivateurs ont commencé le labour à l'angady (21) dès la fin de juillet; d'autres ont attendu la fin d'octobre. La terre, aérée pendant plusieurs semaines, est inondée avant le repiquage (22). Le planage est obtenu par le piétinage des bœufs. Un nombre variable de bêtes (de 10 à 30 environ) tournent pendant plusieurs heures, encadrées par les hommes et affolées par leurs cris. Le résultat est la transformation en boue de la rizière. Il n'y a plus qu'à aplanir les dernières mottes à l'angady ou la herse. Après quoi, le repiquage commence, soit immédiatement, soit un ou deux jours après. Il se fait par trois ou quatre brins que l'on enfonce dans la boue tous les huit à douze centimètres.

Un ou deux sarclages à la main, en février-mars, sont effectués sur les rizières, mais le souci majeur est la bonne irrigation des parcelles.

La récolte a lieu de la mi-avril à la fin de juin. Le riz est coupé par touffes au moyen d'un couteau à grande lame ou d'une faucille. Il est déposé en gerbes à mesure que le travail avance, à même la rizière qui, pourtant, n'est pas totalement asséchée. Lorsque tout le riz est coupé, il est amené sur l'aire de battage où, disposé en tas, il finit de sécher avant d'être battu et mis en sacs. Après quoi le paddy est transporté dans les greniers ou les habitations.

#### *Les cultures sèches.*

##### a) *L'inventaire des plantes cultivées :*

— *Le manioc (mangahazo)*, catégorie des maniocs doux.

Douze hectares sont cultivés cette année sur le terroir. Le manioc ne redoute pas les vents et pousse très bien sur les bas de pente.

Si le sol n'a pas encore été cultivé ou s'il a été laissé en friche pendant plusieurs mois, il faut arracher la végétation, que l'on entasse en divers endroits du champ. Après avoir laissé sécher la broussaille on y met le feu, puis les cendres sont répandues sur le sol.

Un labour profond à l'angady suit (janvier-février) et, aussitôt après, a lieu la plantation en boutures prélevées sur des plants âgés de un an à un an et demi. Elles sont entreposées pour le séchage une quinzaine de jours dans le hameau (étalées au soleil durant la journée), puis, amenées sur la parcelle, elles sont enfoncées, légèrement inclinées, dans le sol meuble.

(21) L'utilisation de la charrue même sur les grandes parcelles n'est pas pratiquée. A Ambohidava, on n'utilise la charrue que sur les tanety.

(22) Aucun fumier n'est épandu sur les parcelles.

Le sarclage n'est pratiqué que rarement sur les parcelles en manioc. Après un temps allant de 14 à 18 mois, à mesure des besoins, le manioc peut être récolté.

Il arrive que des plants restent plus de dix-huit mois sur le champ. A ce terme les racines ne sont guère comestibles. L'intérêt se porte sur les branches pour le prélèvement des boutures, tandis que les feuilles sont consommées au cours des repas.

— *Le maïs (katsaka)*, variété de maïs jaune.

Moins de cinq hectares ont été cultivés cette année. D'abord cultivé sur les bas de pente, on le rencontre aujourd'hui sur les tanety. Les parcelles proches du hameau sur lesquelles il est cultivé seul ou associé aux haricots, commencent à recevoir du fumier de parc. La préparation du champ nécessite le même « débroussaillage » que pour les futures parcelles de manioc. Les épis, conservés depuis la dernière récolte dans les habitations, sont utilisés pour le semis qui se fait en poquets de deux ou trois graines que l'on place dans des trous creusés à l'angady. Un coup de talon suffit à recouvrir les graines et tasser la terre. Certains pratiquent le sarclage et même butent les jeunes plants, mais, en règle générale, un sarclage effectué un mois après la semence est le seul soin donné au maïs. La récolte a lieu, suivant les besoins, de la mi-février à la mi-mars, parfois avant la maturation complète.

— *Les haricots (tsaramaso)*.

Dans la plupart des cas, maïs et haricots sont semés en même temps en poquets, soit mêlés, soit intercalés. La récolte se fait trois mois après la plantation, au même moment que celle du maïs ou un peu avant. Parfois, deux récoltes peuvent être faites durant la saison; la seconde récolte, nettement moins importante que la première, est appelée « Verimboly » ou « Tsingerimboly ».

— *Les patates douces (vomanga)*.

Plante rampante, on la cultive seule ou associée au manioc. Les sols de tanety perméables et secs lui conviennent. A Ambohidava, les patates douces sont très souvent cultivées sur des parcelles nouvelles. En janvier-février a lieu le labour, sans préparation d'aucun billon. Les boutures sont placées horizontalement dans le sol. Un sarclage se fait quelquefois avant le développement total des tiges. Après huit mois, un an, les tubercules sont récoltés au gré des besoins (23).

(23) Ce long temps de maturation des tubercules pourrait dépendre des conditions écologiques; toutefois, aucune confirmation ne nous a été donnée. A l'exemple du manioc, il semble que le temps de la récolte soit plutôt lié aux besoins de chaque exploitant. Dans ce cas, les patates douces seraient récoltées au bout d'un an, en période de soudure de riz.

— *Le saonjo* (plante à rhizomes comestibles, *Taro*).

La variété cultivée près des rizières, dans les vallons humides, est le « saonjo ramandady » à grandes feuilles et rhizomes allongés. Pour la plantation, qui se fait de mai en août, des trous de 30 à 50 cm de profondeur et de 20 à 30 cm de diamètre sont creusés. Une bouture de cinq à huit centimètres est plantée dans le fond, puis, lorsque la tige croît, le trou est comblé petit à petit. La récolte a lieu un an plus tard.

— *Le voanjobory* (légumineuse qui enterre ses gousses pour les mûrir. Plante de dix à quinze centimètres de hauteur, qui donne des grains arrondis ressemblant à ceux d'une certaine variété de haricot).

On le trouve associé au manioc en culture intercalaire. Planté aux premières pluies, en poquets, il est récolté en mai-juin. Les pieds mûrs se reconnaissent au dessèchement partiel des feuilles.

— *L'arachide* : Très peu de parcelles en arachide figurent parmi les cultures : l'introduction de l'arachide est très récente dans l'ouest du Vakinankaratra. La préparation du champ consiste en un labour profond sans billons (novembre-décembre). Le semis ressemble beaucoup à celui du maïs (en poquets). Au bout de quatre mois, les fruits peuvent être récoltés. Les plants sont déterrés, les feuilles sont laissées sur la parcelle tandis que les coques sont mises à sécher sur des nattes près des habitations.

— *Les potagers* : Dans des vallons bien abrités, sur de petites surfaces à l'ombre des eucalyptus et des bananiers, des planches ont été aménagées sur lesquelles oignons, tomates, salades, brèdes, poireaux peuvent pousser toute l'année. Néanmoins, la culture de ces légumes n'est pas toujours suivie. Il arrive que durant plusieurs mois une partie des « planches » demeure non cultivée, notamment au moment des travaux de la rizière, suivis de la préparation des champs de manioc. Le manque de temps disponible est alors invoqué comme explication.

Toutes ces cultures vivrières sont consommées par les habitants d'Ambohidava ou données aux animaux. Liées essentiellement à l'autoconsommation, les cultures sèches doivent être considérées comme complémentaires du riz, avec des cycles végétatifs permettant leur récolte durant la période de soudure de ce dernier.

#### b) Particularité des systèmes culturaux sur tanety :

Nous avons remarqué une différenciation des techniques d'utilisation du sol suivant que les cultivateurs pratiquent la culture sur les bas de pente ou sur les tanety.

*Sur les bas de pente.* La notion de jachère :

Sur les bas de pente qui furent, après les bas-fonds, les espaces mis très tôt en valeur, l'exploitant, ayant cultivé le sol plusieurs années (ou plusieurs dizaines d'années), sait juger la valeur de la terre. Il sait par expériences répétées que « tel endroit est bon pour le manioc », tel autre pour le maïs ou le saonjo. Devant ces constatations, il ne désire pas cultiver une autre plante que le manioc là où il sait expérimentalement que le manioc pousse bien. Dans ce cas, l'observateur rencontre une alternance d'une plante spécifique et de la jachère, soit selon un rythme annuel, soit de façon plus variable; par exemple deux ans de manioc-un an de jachère, trois ans de manioc-deux ans de jachère. On peut atteindre quatre à cinq ans de culture d'une même plante, suivis d'autant d'années de repos. La multiplicité des cas ne permet aucune généralisation. Toutefois, dans ce cas, la notion de jachère est réellement applicable, même lorsque le champ semble abandonné, car les exploitants considèrent que ce sont des « anciens champs propres à telle culture ». En repos actuellement, ces parcelles seront incontestablement cultivées à nouveau. Les réponses à ce sujet ont dans tous les cas été de ce type : « C'est un champ de manioc que l'on ne cultive pas pour le moment. »

D'autres parcelles ne sont pas définitivement consacrées à une seule plante, dans ce cas une succession peut être introduite :

Manioc - manioc et patate - arachide - jachère. Des exemples de culture unique une année, suivie d'associations sur la même parcelle, l'année suivante, sont plus courants :

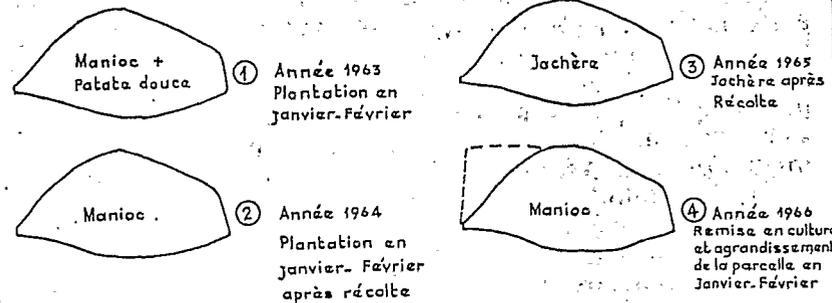
Manioc - manioc et maïs - manioc et patate - jachère.

Plutôt que de réelles successions de cultures, on observe davantage des variations dans le temps des plantes associées à une culture principale. De toutes façons, le temps de jachère sur une parcelle cultivée selon ce type est aussi variable que dans le cas de la répétition d'une même culture. Autant dire que la notion d'un enrichissement du sol par la répartition dans le temps de plusieurs associations végétales n'est pas perçue par les cultivateurs. La seule façon de régénérer un sol est encore l'arrêt des cultures et le repos de la terre. Le fumier n'est pas employé.

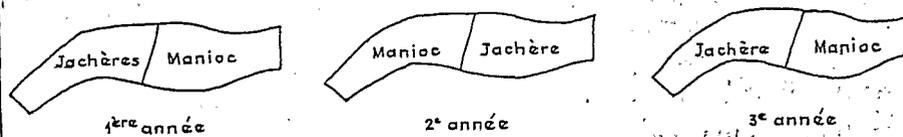
Ces jachères plus ou moins longues entraînent, d'autre part, un processus d'assolement sur l'ensemble du terroir. Pour un même exploitant qui cultive plusieurs champs de manioc, il est évident qu'afin d'obtenir une récolte à peu près identique chaque année, il lui faut remplacer la récolte d'une parcelle momentanément en jachère par la récolte d'une autre parcelle ou de plusieurs autres. L'assolement peut se pratiquer entre deux parcelles jointives ou entre des parcelles dispersées dans différents vallons du terroir.

## MODE D'UTILISATION DE LA TERRE

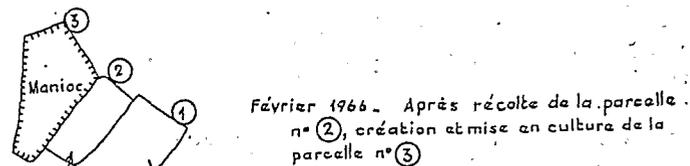
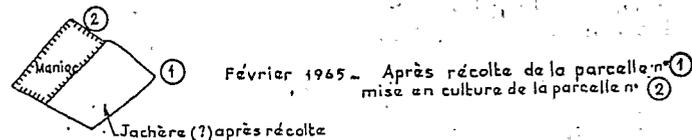
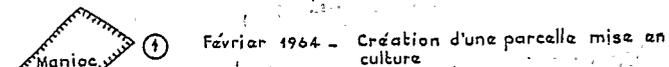
### 1) SUR LES BAS DE PENTE a) Exemple de l'utilisation d'une parcelle



### b) Exemple d'une Rotation sur deux parcelles jointives.



### 2) SUR LES TANETY Exemple d'une "migration de culture"



Jachère après récolte

Jachère d'un an

M.

Sur les bas de pente, nous pouvons donc introduire la notion de jachère et d'assolement en rapport avec la fixité relative dans l'espace des surfaces exploitées.

*Sur les tanety.* La migration des cultures :

Dès que l'on atteint le haut des versants, les modes d'utilisation de la terre sont tout autres. Nous avons remarqué que, dans ce secteur, les nouvelles surfaces mises en valeur étaient les plus nombreuses, ainsi que les surfaces en jachère. Nous devons, sur ce point, essayer de cerner une nouvelle réalité.

Quand, dans un endroit choisi par lui, l'exploitant ouvre un nouveau champ sur la tanety, rien ne l'oblige à introduire une alternance culture-jachère sur la nouvelle parcelle. « Les tanety sont larges » dit-il. Nous assistons alors, dans ce secteur du terroir, à une « migration » des espaces cultivés. Très souvent, nous avons constaté le fait suivant : une parcelle est créée une année sur une terre que nous supposons « neuve ». L'année suivante, l'espace mis en valeur est laissé libre et l'exploitant ouvre à côté de ce dernier une nouvelle parcelle. Ce phénomène peut se produire plusieurs années de suite, ce qui entraîne un déplacement de la surface cultivée. Suivant les cas, nous avons constaté un retour des cultures sur la première parcelle, laissée en repos deux ou trois ans, ou un « semblant d'abandon » de cette première parcelle. Nous ne pouvons affirmer que la terre est abandonnée tant que l'exploitant s'en juge propriétaire, confirmant sa prétention par les traces visibles d'anciennes cultures. Les réponses sur ce sujet ont toujours été entachées d'un doute : « je pense peut-être remettre en culture ce champ ».

Deux modes d'utilisation de la terre ont donc été perçus, liés à l'opposition fondamentale existant entre les bas de versants et les hauts de tanety; autrement dit, entre l'espace aménagé et l'espace en cours d'aménagement.

*Les pâturages :* Tous les espaces en herbe, collines non exploitées comme jachères, sont considérés comme lieux de pâture. A la fin de la saison froide, le feu est mis à l'herbe sèche. Après son passage se dessinent de larges plaques noires repérables aisément sur les photographies aériennes. Ces feux, pratiqués pour provoquer une nouvelle pousse d'herbes tendres, sont, à cause de leur effet néfaste, contrôlés par l'administration. Toutefois, si l'on constate une régression des feux, ces derniers parcourent encore chaque année des collines entières. Souvent, au moment de la préparation d'un champ, quand on brûle la broussaille, la tendance est de laisser le feu s'étendre. La justification est toute trouvée : il ne s'agit que de débarrasser un champ de la végétation qui l'encombrait. La surveillance administrative est ressentie comme une brimade et non comme une nécessité; les cultivateurs ne comprennent pas pourquoi

on interdit aux bêtes de se nourrir. Le fait, pour des propriétaires de bœufs, d'amener leur troupeau dans le « désert » (massif montagneux) est une réponse à l'acte d'autorité administratif. « Là-bas on peut brûler et l'herbe est tendre. »

Un déplacement plus original, au cours des saisons, est celui des bœufs le long des pentes de tanety. Ce déplacement est en relation directe avec l'état des rizières. En saison des pluies, de novembre à mars, les lieux de pâture se situent sur le haut des collines. Dès que les rizières sont récoltées, les bœufs descendent dans les bas-fonds où ils broutent les chaumes et les repousses sur les rizières, devenues pâtures communes. Quand la saison sèche s'avance, les troupeaux parcourent les lits des ruisseaux, broutant les pousses d'herbe tendre sous la végétation buissonneuse des berges. Dès le mois d'août commencent les labours. Les bœufs sont alors chassés progressivement des rizières; ils remontent les versants et gagnent, avec la mise en culture des parcelles, le haut des collines.

#### B) L'UTILISATION DU BÉTAIL

Presque 400 hectares du terroir sont consacrés aux pâturages et pourtant l'élevage n'a jamais été consciemment associé aux cultures, sinon par la participation du bétail au piétinage des rizières et son utilisation progressive à la traction des charrues.

Il est indéniable que le piétinage auquel ont recours tous les exploitants requiert un nombre de bœufs important, d'autant plus que, les bêtes se fatiguant très vite, il est nécessaire qu'une partie du troupeau employé se repose sur une tanety proche pendant que les autres bœufs tournent sur la rizière.

Pour piétiner les 48 hectares de rizières du terroir, le hameau dispose d'un troupeau de 220 têtes de bétail aptes à ce travail.

Il est généralement admis que le piétinage de deux hectares de rizières, sur les Hautes-Terres, exige un minimum de 50 bœufs sur des parcelles planes, cultivées une fois par an, labourées et inondées avant le passage du bétail. La durée du piétinage est de quatre à six heures.

Si nous voulions définir un temps rationnel pour piétiner les 48 hectares, il suffirait de calculer, en tenant compte du chiffre de 25 bêtes nécessaires pour un hectare :

— la superficie pouvant être piétinée par 220 bœufs en un seul piétinage, soit  $220 : 25 = 8,8$  ha;

— le nombre de journées de piétinage pour terminer la préparation des 48 hectares, soit  $48 : 8,8 = 5,4$  piétinages pour que toutes les rizières soient prêtes au repiquage. Les bœufs devant se reposer une journée entre chaque piétinage, il faudrait compter 11 journées environ pour effectuer tout le travail. Cependant la réalité est fort différente.

En fait, le piétinage se pratique à l'échelle de la parcelle rizicole et l'exploitant ne fait pas en une matinée, avec 25 bœufs, le piétinage d'un hectare; les bœufs dont il dispose piétinent une ou plusieurs parcelles jointives que nous appelons « l'unité de piétinage ».

Le nombre de bœufs employés n'est jamais inférieur à la demi-douzaine, même sur une parcelle de superficie réduite.

L'inégale répartition du troupeau entre les exploitants reflète fidèlement la structure inégalitaire de la société villageoise. Les sept grands exploitants détiennent à eux seuls en biens propres et prêts familiaux 209 têtes, alors que parmi les autres exploitants, neuf détiennent un total de 32 bœufs, quatre n'ont chacun qu'un seul bœuf et quatorze n'en possèdent pas.

A cette disparité s'ajoute la complexité des rapports de clientèle et d'entraide familiale. Nous avons pu discerner la répartition du troupeau entre différents groupes formés de membres appartenant à une même famille et d'individus isolés, tous se rattachant à un notable propriétaire de bœufs; au total huit groupes.

Les grands exploitants ont assez de têtes de bétail pour faire piétiner, chacun avec son seul troupeau, les parcelles qu'ils détiennent. Pour certains, le bétail des fils est groupé avec celui du père et les parcelles de la famille sont piétinées à tour de rôle. Les autres exploitants attendent que les rizières des « ray aman-dreny lehibe » soient prêtes au repiquage pour emprunter les troupeaux des notables. C'est ainsi, par exemple, que les exploitants n<sup>os</sup> 3 et 6 se partagent la clientèle des n<sup>os</sup> 20, 21, 27, 28, 29, 30, 31, 33 et 34.

Le temps nécessaire aux piétinages des parcelles atteint pour ces différents groupes de 7 à 34 journées. C'est là le nombre de journées maximum comprenant les temps utilisés par le propriétaire et sa clientèle. Sans parler de « goulots d'étranglement », difficiles à déterminer, il est néanmoins évident qu'à cette limite existe une inadaptation entre ce que propose la structure sociale et ce qui résulte des nécessités culturelles. Un point de rupture n'est pas atteint quantitativement, mais il faut compter avec la période des pluies qui constitue un impératif majeur. Certains peuvent être gênés pour le repiquage, leur tour venant après les autres. Que les pluies viennent à manquer et la rizière ne pourra être repiquée ou sera repiquée trop tardivement. Cinq parcelles n'ont pas été cultivées à la dernière saison, pour cette seule cause.

Nous venons d'aborder dans le cas du piétinage un des types de rapports les plus importants qui existent entre les notables, possesseurs de bétail, et les autres exploitants. La nécessité de posséder des bœufs est fortement ressentie et exprimée par les habitants. « Outre le fait que le bœuf constitue une réserve

de valeur facilement mobilisable et une spéculation, il apparaît comme le facteur essentiel d'autonomie et la condition de l'aisance » (24). Cette autonomie, sept chefs de famille seulement la possèdent. Parmi eux, deux doivent être considérés comme absolument indépendants du groupe villageois : il s'agit des n<sup>os</sup> 1 et 25 qui ne prêtent pas leurs bœufs (25). Les autres ont une clientèle.

Outre la participation du bétail aux travaux de la rizière, certains bœufs dressés (six paires au hameau) sont utilisés pour la traction des charrettes, charrues et herses. En cela, ils tiennent une place particulière, car ils peuvent être l'objet de location. Le propriétaire loue l'attelage pour une durée déterminée ou une distance à parcourir. Ces attelages prêtent à de nombreuses critiques, car ils ne sont guère dociles et les zébus ne fournissent pas un effort de traction considérable alors que le terrain est difficile à travailler.

L'apport éventuel de fumier n'est pas envisagé; seules les parcelles de maïs reçoivent un fumier de parc poudreux. Plus qu'un objet d'utilisation rationnelle, complémentaire des travaux de culture, l'élevage est considéré par l'homme comme une marque de richesse ou un moyen d'y accéder. L'élevage est loin d'apporter aux agriculteurs l'aide efficace que l'on pourrait en attendre. C'est là une constatation maintes fois répétée. Le bœuf conserve avant tout une valeur spirituelle et exprime une position sociale (26).

### C) L'ORGANISATION DES TRAVAUX AGRICOLES

#### *Le calendrier agricole et les temps de travaux.*

L'agencement dans le temps des cycles végétatifs des plantes cultivées fixe les dates des opérations culturales. Ces dernières vont déterminer, selon la période, une demande en travail plus ou moins importante. Il apparaît nettement une saison des travaux de culture sèche correspondant à la période de croissance du riz : du mois de novembre à celui d'avril. Autrement dit, le calendrier des rizières détermine celui des autres cultures.

— Les mois les plus chargés correspondent au début des grandes pluies (novembre-décembre) durant lesquels ont lieu la plus grande part des repiquages, la préparation et l'ensemencement

(24) P. OTTINO et H. LAVONDÈS, « Problèmes humains de la Sakay ».

(25) Rappelons que ces deux chefs d'exploitation vivent à l'écart du hameau.

(26) Les porcs sont considérés comme un moyen rapide d'enrichissement par l'échange souvent pratiqué de plusieurs porcs contre un bœuf. Au moment de l'enquête, 55 porcs et 10 truies étaient la propriété de 19 familles d'Ambohidava. Presque chaque ménage possède aussi quelques poules et poulets. Les canards sont plus rares.

des champs de maïs, d'arachide, de haricots, ainsi que la récolte d'une partie du manioc mis en terre l'année précédente.

— A cette première tranche de travaux succède, de janvier à avril, la récolte du maïs et des haricots, de la patate douce et du manioc (de l'année précédente), de l'arachide; le bouturage du manioc et des patates, les sarclages sur la rizière.

— A partir d'avril, la récolte du riz commence. Toute la main-d'œuvre disponible se trouve mobilisée sur les rizières (avril-mai-juin). Au gré de la maturation, les vallons rizicoles offrent successivement un paysage de rizières dénudées; la récolte est entassée sur les aires de battage voisines. En mai-juin, le battage et le transport du paddy aux greniers occupent les journées. Parallèlement à ce travail de récolte, les premiers champs de saonjo sont préparés.

— Succédant à cette période de travail fébrile, la fin juin ouvre une « morte saison ». Juillet, août et septembre sont les mois de réjouissance où chacun mange à sa faim. C'est durant cette période qu'ont lieu les circoncisions et les famadihana. Certains, les possesseurs des grandes parcelles, commencent au mois d'août les labours de rizière, mais rien ne presse jusqu'à septembre. A cette date, le cycle des travaux reprend, inauguré par la préparation des pépinières et les grands labours.

Il est délicat de déterminer la durée de chaque opération culturale, car l'agriculteur ne travaille pas de façon ininterrompue son champ ou sa rizière. Pour labourer une parcelle sur tanety, l'exploitant travaillera, par exemple, trois ou quatre jours durant, puis vaquera à d'autres occupations, pour terminer plus tard son travail. De même, nous avons signalé que le labour à l'angady des rizières commençait début août sur certaines exploitations pour se terminer en novembre sur d'autres.

Tenant compte de ces remarques, nous proposons toutefois une évaluation des temps de travaux sur la rizière, qui sont relativement les plus aisés à cerner. Nous prenons comme référence une rizière d'un hectare sur laquelle travaille un seul individu :

— Préparation de la pépinière (3 à 4 ares pour un hectare de rizière), labour, aplanissement, semis : 4 jours;

— Labour de la rizière à l'angady (3 ares par jour en moyenne) : 34 jours;

— Piétinage : 3 journées (en comptant le temps de repos du bétail);

— Repiquage (une repiqueuse travaille sur 2,5 ares en moyenne par journée) : 40 journées;

— Sarclage (4 ares en une journée par personne) : 25 jours;

— Récolte (5 ares en un jour par homme) : 20 journées;

— Transport et battage : environ 30 journées;

soit un total de 156 journées de travail pour un hectare de rizière. Ce chiffre ne représente qu'une évaluation très approchée, basée sur des moyennes. Or, il faut considérer que le travail sur les rizières en gradins prend davantage de temps (restauration des diguettes). D'autre part, nous n'avons pas fait intervenir les temps de surveillance, bien que pratiquement, chaque jour, le paysan se rende sur sa rizière pour contrôler le niveau d'eau. Enfin, le calcul porte sur le travail d'un seul individu, alors que, comme nous allons le voir, le travail de la rizière suppose l'appel à la main-d'œuvre familiale et à l'entraide villageoise.

Les temps de travaux sur des parcelles en culture sèche n'ont pu être calculés. Les exemples étudiés, non représentatifs, n'ont pas permis d'effectuer des moyennes.

Néanmoins, en considérant l'ensemble des exploitations qui toutes (à part deux cas sur trente-quatre) ont des surfaces en culture sèche inférieures à celles des rizières, on peut estimer que le temps consacré à ces dernières est parfois égal et plus généralement supérieur au temps que représentent les travaux sur les parcelles de culture sèche.

Dans ces conditions, il est pratiquement impossible de songer à des « goulots d'étranglement » à certaines périodes de l'année. Tout au plus, y a-t-il un problème pour certains exploitants au moment du piétinage, à cause de leur dépendance vis-à-vis d'un notable. De plus, la variété des travaux de culture sèche, de janvier à avril, peut entraîner pour certains l'impossibilité d'achever toutes les plantations prévues. Il suffit, en effet, que des obligations d'entraide aient amené un cultivateur à travailler sur le champ d'un autre, ou encore que la maladie soit venue frapper quelqu'un des siens pour retarder, par exemple, le bouturage du manioc d'une quinzaine de jours à trois semaines. Il peut arriver qu'il soit alors trop tard pour que les boutures puissent « prendre ». Mais si ces cas doivent être signalés, ils sont exceptionnels et il est difficile de dire que l'entraide soit une contrainte permanente. L'explication plus plausible, dans le cas des petits exploitants qui n'ont pas terminé les travaux de plantations, serait plutôt le manque d'organisation dans le travail, voire la négligence.

#### *Distribution des forces de travail.*

Pour tous les travaux qui viennent d'être évoqués, les tâches sont réparties essentiellement entre les 87 personnes du hameau recensées actives. Les enfants participent, il est vrai, au travail de leurs parents, mais leur activité semble limitée à la garde des bœufs et des porcs, au transport du bois et quelquefois à la participation au battage du riz. Pour tous les autres genres de travaux on recourt uniquement à la force de travail des adultes.

Celle-ci se répartit de la façon suivante :

- par unités familiales (ménages), à l'intérieur desquelles existe une division précise du travail entre l'homme et la femme;
- pour certains travaux, on assiste à un regroupement des individus; il s'agit de l'entraide;
- enfin, il faut tenir compte de la part prise par les salariés dans le travail de certaines exploitations.

#### a) *Le travail familial :*

« Le travail de la femme suit, complète celui de l'homme. Sans elle, le travail n'est que commencé. »

« L'homme prépare la rizière, la femme repique;

« L'homme crée un champ, la femme sème et récolte » (27).

Cette valeur attachée par un homme âgé au travail de la femme est généralement reconnue par tous; la femme participe aux travaux de l'exploitation et les tâches pénibles ne lui sont pas épargnées.

Outre les occupations agricoles et les travaux ménagers, les femmes pratiquent le tissage et le tressage des nattes. Les hommes, au contraire, ont des occupations essentiellement extérieures à la maison; ils invoquent, avant tout, l'importance et la « noblesse » des travaux de la rizière.

#### b) *L'entraide :*

Certains travaux appellent l'entraide : piétinage, repiquage, battage du riz, ainsi que parfois la préparation des parcelles sur tanety.

Cette coopération entre membres d'une famille étendue ou entre tous les habitants du village ne permet pas cependant de conclure à l'existence d'un « cadre large de travail » superposé à la famille élémentaire. Le ménage est dans tous les cas à la base des travaux. C'est à lui de faire appel à l'entraide ou de la refuser.

— Une première forme d'entraide se rencontre dans les rapports liant une clientèle à un notable. La domination du riche n'est pas autoritaire, mais subtile et sans heurts. C'est, en fait, une sorte de paternalisme qui caractérise les relations des notables avec leurs obligés. Ceux-ci ne se sentent pas dominés; leur personne n'est pas atteinte. Cependant, si pour des raisons diverses l'obligé ne peut rendre en travail ce qu'il doit, le notable peut remplacer cette contribution par une quantité de riz qu'il fixe lui-même ou, également, prendre du matériel agricole et le garder en sa possession (herse, charrette).

(27) Interview de Rako... Vincent (76 ans), doyen du village.

Cette forme de dépendance peut s'observer à l'intérieur d'une « famille étendue ». L'homme riche peut faire figure de notable aussi bien par rapport au hameau que vis-à-vis de ses frères. Ces derniers sont, dans ce cas, ses obligés tout autant que les autres individus extérieurs à la famille.

— Une seconde forme de l'entraide (valin-tanana) est celle à charge de réciprocité pratiquée entre des individus se sentant unis par des conditions sociales identiques : des jeunes mariés, sans grande ressource, qui s'unissent pour certains travaux.

— Enfin existe l'entraide Findramana qui ne demande pas implicitement de réponse. Le Findramana appelle tous les individus disponibles pour une durée déterminée à l'avance et pour un travail précis : par exemple un piétinage ou un battage de la récolte. Notables et humbles font appel au Findramana. Un nombre parfois impressionnant de personnes y participent : de 70 à 80 personnes pour un piétinage suivi d'un repiquage. Un repas servi au début du travail et un second à la fin symbolisent la rémunération. A ces occasions sont abattus des porcs et des bœufs. Remarquons, à ce propos, que les habitants viendront en grand nombre à l'appel d'un notable qui les récompensera de leur peine par un repas copieux ; ce qui ne saurait être le cas pour tous les exploitants. La possession des bœufs et des porcs, ne serait-ce que pour cette utilisation, a une très grande importance.

### c) *Le salariat :*

Seuls les exploitants les plus riches, qui ont à travailler de grandes superficies en rizières et cultures sèches, emploient des salariés, en plus de la main-d'œuvre procurée par la famille et l'entraide. Ils prennent des salariés soit au hameau, soit à l'extérieur. Dans ce cas, ce sont des journaliers itinérants qui partent des cantons de l'est de la sous-préfecture ou du nord Betsileo et parcourent la région d'Ambohimambola à la fin de la saison sèche ainsi que durant les mois de février à avril. Certains sont retenus d'une année sur l'autre ; c'est pourquoi cinq originaires de Fandriana (Nord-Betsileo) sont pratiquement les « habitués » d'Ambohidava. Le travail est payé à la tâche ou à la journée, mais le premier cas est plus courant. On remarquera que le travail demandé est avant tout un travail sur les rizières.

Les différentes formes d'entraide et de salariat procurent un complément de travail appréciable à l'unité familiale de base. Les formules d'entraide restent valables et irremplaçables pour les petits exploitants. Toutefois, entraide et richesse sont souvent liées. L'entraide apporte un supplément de main-d'œuvre au petit exploitant, mais ce dernier est obligé de rendre, de répondre à l'appel de ses voisins, tandis que l'aide apportée à un notable

consiste en l'apport d'une force de travail en réponse aux prêts antérieurs de bétail et de matériel, voire en prévision des demandes futures. Il n'y a pas, pour le notable, perte de temps ni de force productrice humaine. L'inégalité fondamentale, observée depuis le début de l'étude, se confirme une fois encore. La richesse est dépendante d'une certaine autonomie et entraîne la considération sociale.

## V. L'EFFICACITE DU SYSTEME DE PRODUCTION

Après avoir décrit les caractéristiques du système de production (occupation du sol, système cultural, organisation des travaux de l'exploitation), il est nécessaire à présent de tenter une évaluation économique de ce système, autrement dit de dresser un premier bilan de son efficacité.

Les chiffres de production, l'étude des rendements devraient dans un premier temps nous permettre de juger si les techniques agricoles pratiquées assurent la maîtrise du milieu naturel. Dans un second temps, l'examen des budgets familiaux nous permettra d'approcher la situation économique des habitants.

### A) LE SYSTEME CULTURAL ET LA MAÎTRISE DU MILIEU

#### *Maîtrise de la culture irriguée.*

Quarante-quatre rendements sur les rizières ont été calculés ; les conclusions que l'on peut en tirer sont les suivantes : les rendements à l'hectare s'échelonnent entre 0,55 t et 5,69 t. La moyenne des rendements donne le résultat de 2,035 t/ha, ce qui est appréciable quand on sait que les parcelles ne reçoivent aucune fumure, si ce n'est celle apportée par le bétail au cours de la pâture sur rizières, en saison sèche. En considérant le rapport du rendement moyen au temps de travail sur un hectare de rizière, nous obtenons une productivité moyenne de 13,04 kg/journée de travail.

Ces résultats nous permettent également d'établir, selon les cas, des distinctions entre rizières selon leur situation topographique, les conditions d'irrigation et de drainage, et leur ancienneté.

#### *La situation topographique :*

Nous avons comparé six rizières de vallon et cinq rizières de gradins, toutes irriguées en permanence, portant la même variété de riz et créées à la même époque. Rendement/ha sur vallon : 3,23-2,31-1,14-2,71-2,89-3,09 ; moyenne : 2,56 t/ha.

Rendement/ha sur gradins : 1,93-3,04-1,36-4,61-2,93 ; moyenne : 2,77 t/ha.

A la vue de ces résultats, le facteur topographique ne semble pas influencer directement sur la production lorsque le contrôle de l'eau est satisfaisant.

#### Le contrôle de l'eau :

Comparons la première série des rendements du paragraphe précédent avec les rendements obtenus sur des rizières de vallon, créées à la même époque, portant la même variété de riz, mais mal irriguées, mal drainées ou encore ne recevant de l'eau que durant la saison pluvieuse :

Rendement/ha sur vallon bien irrigué et bien drainé :

3,23 2,31 1,14 2,71 2,89 3,09 Moyenne : 2,56 t/ha.

Rendement/ha sur vallon aux conditions d'irrigation et de drainage variables :

Mauvaise irrigation : 1,89 et 1,41

Mauvais drainage : 1,34

Absence d'irrigation : 0,68 et 0,78

Moyenne : 1,22 t/ha.

De même, si nous comparons des rizières sur gradins présentant de bonnes conditions d'irrigation et drainage et des parcelles de même situation topographique, mais mal irriguées ou mal drainées, nous obtenons :

Rendement/ha sur gradins bien irrigués et bien drainés :

1,93 3,04 1,36 4,61 2,93 Moyenne : 2,77 t/ha.

Rendement/ha sur gradins présentant une

Mauvaise irrigation : 1,22, 1,04 et 1,66

Absence d'irrigation : 0,83 et 0,85

Moyenne : 1,08 t/ha.

Cette comparaison quantitative entre deux séries de situation topographique identique nous permet de dire que la production est étroitement liée au contrôle de l'eau (28).

#### L'ancienneté des rizières :

Nous avons établi notre distinction entre anciennes et nouvelles rizières à partir de l'année 1955. Dans la série des anciennes rizières, il n'y a pas lieu de faire des distinctions entre les dates de création, car nous avons constaté que l'exploitant n'est censé

(28) Nous pensions a priori que l'étranglement des casiers sur les gradins et la variation de la nature du sol entre bas-fonds et versants pouvaient entraîner des différences dans la production. Nous remarquons, de même, que la production en riz sur les parcelles situées sur terrasses alluviales varie avec le contrôle de l'eau : mal drainées et mal irriguées elles ne donnent que des rendements de 1,13, 1,02, 1,33 t/ha.

apporter des améliorations aux parcelles qu'il crée que durant les dix années qui suivent la date de création (29).

#### Rizières récentes :

ANNÉE DE MISE EN CULTURE	SITUATION TOPOGRAPHIQUE	CONDITION D'IRRIGATION	RENDEMENT HECTARE
1) 1956	Vallon	Irrigation permanente	2,50
2) 1957	Gradins	Irrigation permanente	5,69
3) 1959	Vallon	Absence d'irrigation	1,21
4) 1960	Vallon	Irrigation permanente	5,57
5) 1960	Gradins	Irrigation permanente	2,13
6) 1961	Gradins	Irrigation permanente	2,50
7) 1965	Gradins	Mauvaise irrigation	1,15
8) 1965	Tanety	Absence d'irrigation	1,05

Il va sans dire que, là comme ailleurs, le contrôle de l'eau intervient de façon déterminante. Or, nous pouvons constater que les rizières les plus récentes, aménagées « où il reste de la place », ne sont pas toutes mises en valeur dans les conditions minimum requises pour une irrigation valable. C'est ainsi que les deux dernières rizières figurées dans le tableau (1965) n'offrent que des rendements médiocres. Vu les aménagements en cours situés sur des hauts de versants ou des terrasses alluviales, il est plus que probable que la mauvaise irrigation et le mauvais drainage seront sur ces futures rizières les causes d'une production faible. Les futures rizières, qui pourront être encore aménagées dans les faibles espaces disponibles, sont donc vouées à des productions médiocres.

Essayons de voir, maintenant, si pour les rizières créées entre 1956 et 1960, bien conditionnées en eau, les rendements diffèrent de ceux des rizières anciennes. En examinant le tableau ci-dessus, des rendements de 2,50-5,69-5,57-2,13-2,50 t/ha apparaissent, ce qui donne une moyenne de 3,68 t/ha pour ces nouveaux aménagements. Les résultats obtenus sur des parcelles mises en valeur entre 1920 et 1955 étaient respectivement de 2,56 t/ha et 2,77 t/ha. Ceci permettrait-il de conclure que plus les rizières sont anciennes et plus les rendements baissent? Bien que nous ne soyons pas aptes à juger pleinement de la valeur de cette constatation, il semble que le manque de fumure en relation avec l'épuisement du sol soit une des raisons majeures.

La maîtrise du milieu tient donc sur les rizières au contrôle de la distribution de l'eau; celle-ci dépend, avant toute chose,

(29) Les exploitants travaillant sur des parcelles héritées ou achetées n'ont pas apporté d'amélioration dans le nivellement, le tracé des conduites d'irrigation ou de drainage, le tracé des diguettes.

pour les bas-fonds, d'un drainage efficace, et pour les gradins, d'un bon étagement des casiers ainsi que des canaux d'irrigation à pente longitudinale étudiée. Certes, il faut un plus grand travail pour construire des gradins sur les versants que pour creuser des drains sur de vastes parcelles planes. Mais au stade où en est rendue l'évolution de l'aménagement rizicole, les cultivateurs n'ont plus le choix ! S'ils veulent augmenter les surfaces en riz, il leur faut « monter » sur les versants, établir des gradins, et ce travail devrait exiger d'eux beaucoup plus d'ingéniosité et d'efforts que n'en demandait celui des rizières de bas-fonds. Les Betsileo dans les régions voisines ne sont-ils pas parvenus à cette maîtrise dans l'aménagement des gradins ?

Les habitants disent actuellement, prétextant la mauvaise irrigation des parcelles les plus récentes, que les « vodirano » et les rivières ne détiennent pas une réserve d'eau suffisante. Cependant, nous avons remarqué que cette réserve naturelle était loin d'être utilisée rationnellement. Les systèmes de canalisation ne sont pas surveillés et l'individualisme qui règne dans la répartition de l'eau ne constitue pas un élément favorable.

En second lieu, l'association de l'élevage à la riziculture devrait permettre un apport de fumure qui ne porterait pas préjudice aux rendements actuels. Cette constatation évidente est loin d'être partagée par les cultivateurs. Le traditionalisme est ici le frein essentiel à l'amélioration. La conscience de vivre dans « un pays neuf » semble avoir été transmise dans l'esprit des agriculteurs par leur père. « La terre des rizières est riche » disent les membres d'anciennes familles ! Nous répondons que la « terre est riche » (les productions sont suffisantes) parce que leurs rizières sont vastes. Au lieu d'envisager une intensification éventuelle de la production, les moins favorisés ne pensent qu'à augmenter leur superficie en rizières pour obtenir une récolte acceptable.

L'amélioration des méthodes actuelles et la connaissance de techniques nouvelles sont à nos yeux ce qui devrait animer maintenant les cultivateurs, pour augmenter la productivité de leur travail.

#### *Maîtrise de la culture sur tanety (manioc) :*

Six rendements seulement ont été calculés. Les champs, pris au hasard, possédaient les caractéristiques suivantes :

- absence de cultures intercalaires sur toutes les parcelles;
- situation topographique variable (bas de pente et haut de tanety),
- absence de fumure,
- absence de sarclage,
- précédents cultureux variables.

La moyenne sur six rendements avoisine les 19 t/ha (18,74 t/ha).

Des différenciations malgré les données peu nombreuses peuvent être perçues :

— parcelles de bas de pente : 30,60, 31,11, 18,40 t/ha sont des rendements obtenus sur des anciennes parcelles laissées en jachère deux ou trois ans;

— parcelles sur tanety : 11,78, 13,46 t/ha sont des rendements de première récolte; et un champ ancien, dont le sol est resté en repos un an, ne produit plus que 7,09 t/ha.

Bien que ces données ne nous permettent pas de généralisations, nous pouvons cependant retenir le choix des agriculteurs qui se porte sur les parcelles de bas de pente, dites « bonnes pour le manioc », dont les expériences passées ont prouvé la capacité de rendement par la pratique d'une alternance jachère-manioc en culture unique. De même, nous pouvons observer la baisse rapide des rendements sur des champs de tanety anciennement aménagés. Les « migrations de cultures » sur les collines seraient-elles alors un palliatif à une possible déficience du sol ? L'insuffisance des rendements calculés sur les tanety, comme l'absence d'une étude pédologique précise, ne nous permettent pas de conclure. Pourtant, vu la permanence des parcelles en maïs autour du hameau, nous pouvons formuler une remarque : le fumier de parc épandu sur les parcelles permet à certains exploitants de récolter 1 t-1,5 t de maïs, et cela depuis six ans sur des parcelles très réduites et cultivées chaque année. Si la fumure était introduite sur les parcelles de tanety, ne permettrait-elle pas un ralentissement de cette « migration », une fixation prochaine ? De toutes façons, il ne faut pas perdre de vue que les espaces disponibles sur les bas de pente viennent déjà à manquer depuis quelques années, d'où le phénomène de la montée des cultures sur les collines. Pour obtenir des rendements constants semblables à ceux des champs de bas de pente, il faut, donc, dans le système actuel, ouvrir des parcelles plus vastes et déplacer les cultures presque chaque année.

Or, la course à l'appropriation des terres qui se dessine actuellement risque dans une période future de limiter les espaces disponibles sur tanety. Nous pensons que, tôt ou tard, une fixation des parcelles cultivées sur tanety devra s'effectuer.

Ces perspectives pourraient sembler utopiques dans le contexte actuel, quand on entend à tout propos que « la terre ne manque pas à Ambohidava », et que « les tanety sont larges ». Le cultivateur conserve incontestablement à l'égard du milieu qui l'environne un tempérament de « pionnier ». Il ne se sent pas encore contraint de chercher des améliorations propres à augmenter une production vivrière uniquement conçue pour sa

consommation. Cette production apparaît néanmoins insuffisante à partir du moment où l'on fait une étude précise des budgets familiaux.

#### B) SITUATIONS ET COMPORTEMENTS ÉCONOMIQUES DES HABITANTS

Les propriétés immobilières (vastes rizières, maisons cossues), jointes à la possession de nombreux bœufs, sont déjà, pour l'observateur, les signes indiscutables d'une richesse que possèdent certains exploitants. A l'opposé de ces familles « favorisées », les autres habitants se répartissent, faut-il le dire, suivant des situations économiques moyennes et médiocres. Déjà, en étudiant les exploitations, nous avons remarqué que certains exploitants ne possédaient que de faibles surfaces en rizières et peu de cultures sur les bas de pente et tanety. En outre, pour des exploitations moyennes, l'enquête budgétaire a permis de déterminer, selon les charges familiales, des catégories économiques différentes : les premiers se maintenant à la limite de la pauvreté, les autres, dans une situation moyenne. Cette dernière catégorie, qui représente la plus forte proportion d'habitants, comporte des chefs d'exploitation qui, « ni riches, ni pauvres, se « débrouillent » assez pour faire vivre leur famille ».

Ce sont ces trois types d'agriculteurs que nous avons distingués pour l'établissement des budgets familiaux.

#### Les budgets familiaux : reflets du système d'exploitation (30).

Entre ces trois classes, les unités familiales sont réparties comme suit :

— les exploitants riches : 7 familles groupant 49 individus, soit 7 personnes en moyenne par famille;

— les exploitants « moyens » : 19 familles groupant 82 individus, soit un peu plus de 4 personnes par famille;

— les petits exploitants : 8 familles groupant 34 individus. La moyenne de 4,25 personnes par famille n'est pas, ici, représentative. Il faut compter des exploitants faisant vivre de 2 à 4 personnes et des exploitants qui cultivent des superficies moyennes mais font vivre de 6 à 9 personnes.

*Cas de l'exploitant riche* : Les sept « grands » du hameau détiennent 3,73 ha de rizières chacun, en moyenne, 77 ares de manioc, 50 ares de maïs et 10 ares de patates douces.

(30) Il pourrait être hâtif de fonder les distinctions économiques sur les seuls types d'exploitations mais ce sont là les seules sources de revenus. Les activités annexes sont extrêmement rares : salariat, participation temporaire au collectage du riz. Nous avons affaire à des agriculteurs qui, pour obtenir de l'argent, vendent une partie de leurs récoltes.

*Les dépenses* : Prix de revient des rizières : 3,73 ha à 9 000 F l'hectare, soit un peu moins de 34 000 FMG (31).

A ce chapitre s'ajoutent :

la contribution fiscale.....	3 300 FMG
la taxe sur les bœufs (16 têtes en moyenne)	2 000 »
les frais de ménage (café, viande, tabac, pétrole, sel, huile, bougies, sucre...)	14 400 »
les frais d'habillement.....	5 000 »
la contribution aux famadihana.....	2 000 »
les frais de scolarité.....	2 500 »
l'achat de deux bœufs.....	15 000 »
l'achat d'une angady.....	1 500 »

Total..... 45 700 FMG

Le total des dépenses s'élève à 80 000 FMG.

*Les revenus* : La production moyenne de paddy d'un exploitant riche s'élève à 2,035 t  $\times$  3,73 ha = 7,4 tonnes. Sur cette production, l'autoconsommation familiale prélève pour 7 personnes, dont deux enfants, un peu plus de 4 kg de riz pilé par jour (5 kg de paddy), soit 1,8 t de paddy consommée annuellement. Cependant, nous avons pu constater que durant la période de soudure du riz (février-avril), ces familles, comme toutes celles vivant au hameau, consommaient au repas du manioc, du maïs, des patates et des haricots, ce qui diminue la part de paddy consommée de 300 kg environ.

En revanche, il faut compter la consommation du riz dans les repas d'entraide et aux famadihana (150 kg). La part de production consommée s'élève donc à (1 800 — 300) + 150 = 1 650 kg. Restent 5,75 t pouvant être commercialisées à un prix moyen que nous fixons à 14,50 F/kg. Le revenu provenant de la vente du paddy se chiffre donc à 83 000 FMG (32).

Les autres sources de revenus sont :

— la vente de volailles au marché (5 poules vendues à 110 F pièce), soit 550 F.

— la vente de deux cochons de lait (200 F par tête) : 400 F. Douze bœufs ayant été vendus dans l'année à Ambohidava, nous prenons comme base de référence la vente de deux bœufs à 7 000 F : 14 000 FMG.

Les revenus s'élèvent alors à 83 000 F + 15 000 F = 98 000 F.

(31) Le coût des travaux sur un hectare fait intervenir l'impôt foncier, le prix de la semence, les salaires et les repas d'entraide.

(32) Le prix dépend de la période de vente ainsi que de la variété : En juillet, sur le marché d'Ambohimambola, les prix étaient : 16,50 F/kg (Alicombo), 15,50 F/kg (Vary Lava), 14,50 F/kg (ordinaire).

Le bénéfice net provenant d'une exploitation riche atteint donc 98 000 — 80 000 = 18 000 FMG.

Cette somme de l'ordre de 20 000 FMG n'est pas en soi considérable, mais les critères de la richesse sont néanmoins :

— la nourriture assurée toute l'année;

— l'achat annuel de jeunes bœufs ou de porcs qui maintient ou accroît le capital représenté par le troupeau. En prenant 16 bœufs en moyenne, ce capital s'élève à plus de 110 000 FMG.

L'exploitant peut acquérir des rizières (exemple du n° 10 qui, pratiquement chaque année, essaie d'agrandir ses rizières) ou agrandir ou refaire en partie sa demeure, acheter du matériel d'exploitation, tout en demeurant capable de répondre aux sollicitations d'emprunt qui peuvent lui attacher de nouveaux obligés.

*Cas de l'exploitant moyen :* Exploitation comprenant 1 ha de rizière, 30 ares de manioc, 11 ares de maïs et 3 ares de patates douces.

*Les dépenses :* Prix de revient d'un ha de rizière : 3 300 F. Les autres dépenses sur l'exploitation sont pratiquement inexistantes, car le travail y est essentiellement familial. Il faut compter cependant sur :

la contribution fiscale.....	3 300 FMG
la taxe sur les bœufs (2 têtes).....	250 »
les dépenses de ménage.....	8 400 »
les frais d'habillement.....	2 000 »
la contribution au famadihana.....	700 »
les frais de scolarité (1 enfant).....	1 250 »

15 900 FMG

Total : 15 900 + 3 300 = 19 200 FMG.

*Les revenus :* Un hectare de rizière procure 2,035 tonnes sur lesquelles sont prélevés les kilos de riz consommés par la famille : 3 kg de riz pilé par jour pour 4 personnes (3,5 kg de paddy), soit 1 277 kg annuellement. Mais, ici à nouveau, il faut faire intervenir la consommation des produits cultivés sur tanety ; plus précisément, dans le cas de l'exploitant moyen, faudrait-il dire « restriction volontaire de la consommation de riz au bénéfice de la vente ». Pendant quatre mois le maïs et les haricots vont entrer en bonne part dans tous les repas. Nous pouvons soustraire environ 400 kg de la part donnée à l'autoconsommation. Cependant, nous retiendrons une fois encore la contribution au famadihana : un sac de 50 kg en moyenne.

Le nombre de kilos commercialisables s'élève alors à : 2 035 — (877 + 50) = 1 108 kg. Vendue à 14,50 F/kg, la production de paddy procure 16 000 FMG.

Les autres sources de revenus sont faibles, d'une valeur de 4 000 F en moyenne, procurés par la vente de fruits (bananes, mangues), d'objets d'artisanat confectionnés au foyer (nattes, paniers) et les salaires (2 500 F/an).

Le total des revenus s'élève à 16 000 + 4 000 = 20 000 FMG.

Les dépenses s'élevant à 19 200 F, nous constatons que le budget est à peine équilibré. Il faut, cependant, considérer que la part des récoltes consommée par la famille est insuffisante. Autrement dit, un choix doit être fait : on peut manger à sa faim et ne rien économiser, ou décider des restrictions alimentaires pour l'achat supplémentaire d'un vêtement ou d'un outil d'exploitation. On s'aperçoit que dès qu'un accident frappe le ménage (maladies, obligations familiales), l'équilibre dépenses-recettes est rompu et que seul l'emprunt peut sauver momentanément le ménage. C'est alors que le jeu des relations grands-humbles intervient. Contre un prêt d'argent, le chef de famille solliciteur devra travailler sur la terre du prêteur, car le remboursement sera problématique. Ainsi se dessine un des aspects de la clientèle, des relations économiques entre les habitants.

*Cas du petit exploitant :* Il s'agit soit d'une nombreuse famille (6 à 9 personnes) tirant les revenus d'une exploitation moyenne, soit d'une famille vivant sur une petite exploitation : 70 ares en rizière, 14 ares en manioc, 7 ares en maïs. Un seul parmi ces exploitants cultive la patate douce (21 ares).

*Les dépenses :*

Prix de revient de la rizière.....	1 400 FMG
Contribution fiscale.....	3 300 »
Contribution au famadihana.....	400 »
Dépenses de ménage.....	6 000 »
Habillement.....	1 000 »

Total..... 12 100 FMG

*Les revenus :* 70 ares de rizière rapportent, en tenant compte de 2,035 t/ha, 1,420 tonne de paddy. Il est évident que la famille vend du riz dans le maximum de ses possibilités (et même au-delà). L'exploitant vendra tant de sacs de paddy pour le paiement de la contribution fiscale (à moins qu'il en soit exempté vu le nombre de personnes à charge), tant de soubiques pour l'habillement. Ainsi, seront vendus de 400 à 500 kg de riz représentant une somme de 7 000 FMG. Après quoi, il lui reste un peu plus de 900 kg de paddy pour faire vivre sa famille. Comme ses superficies en cultures sèches ne lui permettent pas, contrairement à l'exploitant moyen, de restreindre sa consommation de riz, tout du moins dans les mêmes proportions, cet exploitant est obligé d'acheter du riz parfois dès le mois d'août.

S'il veut envisager une augmentation de la part de riz consommée, la source de revenus se trouve encore diminuée. De toutes façons, ces familles sont sous-alimentées durant quatre mois de l'année (janvier-avril).

Pour les autres sources de revenus, il faut envisager la vente des nattes fabriquées par la femme: 600 F maximum. Paradoxalement, les salaires ne rentrent pas dans le budget de ces familles. Un seul chef de famille travaille pour le collecteur une matinée par semaine (100 F), un autre fait fonction de guérisseur (« Mpsikidy »). En moyenne, on ne peut envisager qu'un apport d'argent extérieur à l'exploitation de 1 000 F maximum.

Le total des revenus se chiffre donc à :

$7\ 000\ F + 600\ F + 1\ 000\ F = 8\ 600\ F$ , alors que les dépenses s'élèvent à 12 000 F.

Ce type d'exploitant n'arrive pas à équilibrer son budget malgré les sacrifices consentis sur le plan alimentaire. Certes, 3 000 F de perte ne représente pas en soi une somme d'argent considérable, mais le problème est tout autre, lorsque l'on considère que la seule source importante de revenus rapporte 7 000 F. L'exploitant est donc constamment à la recherche de la moindre occasion pour tenter d'apporter un pécule supplémentaire : vente de mangues sur le marché, fabrication de briques, récurage d'un canal d'irrigation...

Le plus souvent, il emprunte aux riches et surtout aux collecteurs. Ce processus amène rapidement l'endettement puisque les prêts consentis sont remboursés en nature à la récolte suivante. On nous a cité le cas d'un prêt d'argent octroyé à un exploitant selon la formule: 10 F, remboursables, à la prochaine récolte, par un kilo de riz (14 F).

Ce type d'exploitant ne peut donc que s'appauvrir d'année en année, enfermé dans un système d'emprunt irréversible, d'où l'acuité de sa situation.

Cette situation économique s'explique par différents facteurs :

— La structure inégalitaire du groupe fondée sur l'ancienneté des installations. Les « grands » du hameau, fils des premiers immigrants, exploitent les plus grandes surfaces, mais ce qui les différencie surtout des autres exploitants est la superficie en rizières qu'ils détiennent. Sept familles, représentant 49 personnes, disposent de 22,28 hectares en rizières, soit la moitié de l'espace rizicole du terroir.

Les exploitants « moyens » sont tous des immigrants ou fils d'immigrants installés sur les lieux à des dates plus récentes. Ils représentent 19 familles, soit 82 personnes, vivant de 21,73 ha de rizières.

Les petits exploitants sont de nouveaux immigrants ou des enfants d'immigrants ayant eu une nombreuse descendance, ce qui eut pour conséquence immédiate un partage des biens fonciers en multiples parcelles. Six familles tirent l'essentiel de leurs ressources de 4,15 ha de rizières et deux familles vivent respectivement de 22 et 56 ares en rizières qui se trouvent à l'extérieur des limites du terroir.

Cette répartition de l'espace rizicole est déterminante pour l'évaluation du niveau de vie de chaque exploitant, puisque le riz est le premier aliment consommé en même temps qu'il représente, encore, la seule production commercialisée.

— D'autre part, nous avons constaté que seuls les riches, possédant l'essentiel du bétail, tirent parti, dans leurs revenus, de l'élevage, par le jeu de la vente annuelle de bêtes âgées contre l'achat de bêtes plus jeunes. Pour les familles moyennes, seule la vente de quelques porcs et surtout de volailles représente un petit gain. Pour les familles les plus démunies, la part provenant de l'élevage n'est pas perceptible. De toutes façons, la vente des animaux ne représente que 16,4 % du revenu d'un exploitant riche; il n'est pas tellement question de spéculer, mais d'accroître de la façon la plus sûre un capital, ou du moins de le maintenir constant.

— Un autre point important est ce que nous appelons « l'aliénation du riz ». Le riz est non seulement la nourriture de base mais aussi le seul produit commercialisé. C'est ainsi que l'agriculteur, disposant d'une production suffisante pour la vente et l'autoconsommation, peut équilibrer son budget, tandis que les autres, exploitant un hectare en rizières ou moins, ne parviennent que péniblement ou ne parviennent pas à obtenir l'équilibre autoconsommation-vente.

Une considération plus grande donnée aux cultures sèches permettrait sans nul doute une amélioration du niveau de vie. Accroître les surfaces en manioc, en arachide (qui se développe dans le Vakinankaratra) et commercialiser ces productions serait dans un premier temps un moyen d'améliorer l'état économique actuel.

— Les habitants, qui ont rompu avec la tradition (disparition des liens familiaux, effondrement du fokonolona), ne se sont pas adaptés à un nouveau système économique qui demeure traditionnel et dont un aspect reste lourd de conséquences.

L'indépendance d'un ménage suppose sa propre subsistance, sa propre prise en charge. Or, le petit exploitant attend trop de l'aide du « grand ». Si la récolte ne suffit pas aux besoins de la famille, s'il est nécessaire d'emprunter, le riche est toujours présent pour répondre à l'appel; à la limite c'est un honneur qu'on lui fait. « Un grand ne peut refuser »; c'est pour le moins ce que pense le petit exploitant.

La saturation de l'espace cultivable en rizières qui s'est dessinée ces dernières années, ferait prévoir à court terme un blocage de ce système économique. L'accroissement naturel de la population, qui aura pour conséquence l'éclatement des exploitations actuelles et la diminution des espaces rizicoles par famille, sans compter les arrivées prévisibles de quelques nouveaux immigrants, ne manqueront pas dans les prochaines années d'accentuer l'acuité du problème.

Précisément, nous sommes en présence d'une société paysanne en mutation. Accrochée à une économie traditionnelle de subsistance, elle n'a pas encore subi les effets directs de l'économie de marché. Ambohimambola n'est qu'un marché local, isolé du principal axe routier de la région. L'influence des prix mondiaux et du commerce international y est pratiquement nulle.

Dans la région, l'économie est encore fondée sur une « agriculture vivrière dont l'objet est de nourrir une population agricole et dont le résultat est de ne parvenir qu'à un équilibre fragile entre les besoins et la production » (33).

## VI. CONCLUSIONS

Le but de notre étude étant la monographie d'un terroir créé par la « colonisation agricole », quel est le bilan à exposer ?

Nous avons présenté une petite région naturelle, entourée de massifs montagneux déserts et noyau de peuplement constitué à partir d'immigrations successives qui tendaient, à l'heure actuelle, à se ralentir sensiblement. Après avoir situé ce cadre, nous nous sommes intéressé à la vie d'une fraction de cette population en étudiant le hameau d'Ambohidava. Nous y avons discerné :

— Un groupe humain fractionné socialement et économiquement en fonction des dates d'immigration et caractérisé par un accroissement naturel rapide.

— Un mode d'occupation de l'espace basé essentiellement sur l'aménagement rizicole des bas-fonds, la mise en culture des collines n'étant qu'un phénomène récent.

— Un système cultural traditionnel marqué par une absence de liens entre l'élevage et les cultures.

— Une absence de commercialisation des produits liée à un comportement économique visant la juste satisfaction des besoins.

(33) P. GEORGE, « La campagne : Le fait rural à travers le monde », P.U.F., 1956. Paris.

Au vu de cette situation, devons-nous conclure que :

— Le système cultural, tel qu'il se présente, mène à une impasse, compte tenu du développement des cultures sur tanety (sols dégradés, absence de fumure).

— L'aménagement traditionnel de l'espace n'est plus compatible avec l'accroissement naturel de la population, notamment par la saturation des espaces utilisables en riziculture.

— La population en place ayant déjà du mal à satisfaire ses besoins, il n'y a plus de place pour de nouvelles colonisations de terre liées à l'immigration.

Nous conclurons en dirigeant nos réponses suivant deux angles de vue :

— en soulignant les transformations probables de la situation économique à partir d'une évolution déjà visible dans le paysage agricole;

— en proposant de placer ces transformations dans le cadre d'une « agriculture améliorée ».

Le terroir étudié ne paraît pas statique; il est au contraire en évolution :

— les rizières « montent » sur les versants;

— les parcelles de culture sèche se déplacent des bas de pente vers le haut des tanety;

— une course à l'appropriation des terres se dessine, dont un des aspects est le reboisement;

— la création d'une ceinture de maïs entourant l'espace habité introduit la spécialisation de zones de culture.

Il est alors pensable que, dans un temps plus ou moins proche, des bas de versants encore « vierges » seront aménagés en gradins rizicoles. Mais nous avons signalé que le pouvoir permanent de disposition de l'eau n'existe pas, soit que le débit des cours d'eau où il faudra s'alimenter baisse, vu la multiplication des captations, soit que les prises d'eau permettant de conduire l'eau par gravitation dans les rizières deviennent inutilisables à cause de leur mauvais tracé sur les flancs de collines. D'autre part, la discipline collective de la distribution de l'eau n'existe pas. Nous avons déjà vu la conséquence inéluctable de tels aménagements : les baisses considérables de rendements.

Il est également possible de prévoir à court terme une appropriation générale des tanety. Un point est à préciser: les grands exploitants, dont le travail est facilité par l'emploi des charrues, tendent à s'approprier la part la plus importante. Les superficies en culture sèche vont s'étendre. Il est à souhaiter qu'une diversification des cultures se produise, qui favorisera le développement d'une commercialisation jusqu'alors inexistante. Les grands exploitants pourront peut-être prendre l'initiative d'une

telle commercialisation puisqu'ils peuvent disposer de superficies rizicoles leur assurant un revenu fixe; ils pourront tenter de vendre des produits sur lesquels actuellement ils ne sont pas sûrs de faire de bénéfice.

Cependant, cette évolution du paysage agricole, projection dans l'espace des nécessités humaines, va engendrer de nouveaux problèmes. L'appropriation des tanety limitera l'espace disponible pour les « migrations de cultures » qui caractérisent actuellement le mode d'exploitation de ce secteur du terroir. Ceci entraînera une fixation progressive des parcelles, qui, avec les procédés traditionnels (manque de fumure), provoquera une dégradation rapide des potentialités pédologiques. D'autre part, l'espace réservé à la pâture sera réduit; d'où un surpâturage, déjà menaçant, et une accélération de l'érosion.

Autrement dit, l'évolution de l'organisation du terroir en conservant un mode d'agriculture traditionnelle n'offre que des perspectives restreintes. L'évolution ne peut se réaliser que si les procédés culturels eux-mêmes sont modifiés. Ceci nous amène à considérer le second aspect du problème, à savoir l'introduction d'une culture améliorée.

*Sur les rizières :* Puisque l'espace aménageable semble saturé, il faudrait procéder à l'intensification de la production sur la base des surfaces actuelles; cette notion est déjà perçue par quelques grands exploitants.

Sans nous étendre sur des considérations techniques, l'accroissement des rendements par une meilleure maîtrise de l'irrigation et du drainage, l'apport du fumier de parc sur la pépinière, le repiquage en ligne quatre à cinq semaines après le semis, qui permet un bon tallage et facilite le sarclage, est spectaculaire dans la région de Betafo, favorisée déjà par un encadrement agricole. Doubler les rendements serait déjà un premier stade qui assurerait une meilleure répartition des revenus et une augmentation du niveau de vie.

*Sur les tanety :* Puisque les cultures tendent à s'accroître, il faudrait introduire la fumure du sol et éviter de cultiver sur des pentes trop fortes. Toutefois cette évolution du système cultural suppose bien d'autres transformations : la préparation du fumier et son transport sur les lieux d'exploitation ne sont pas une des moindres.

La valorisation de l'élevage par la production de fumier pose un autre problème : la stabulation est la solution pour une production de bon fumier, et permettrait aussi d'éviter le surpâturage. Mais c'est une solution difficilement réalisable à court terme, car elle suppose la réduction du cheptel et la mentalité paysanne n'est pas prête à s'y soumettre, même si l'extension de la culture attelée et le hersage sur les rizières suppriment le piétinage.

Cette évolution serait souhaitable pour satisfaire rationnellement les besoins d'une population qui s'accroît, mais, dans ce contexte, que penser d'un maintien de l'immigration ?

Le problème a déjà été résolu par certains qui, comme nous l'avons montré, se sont mariés sur place et, de ce fait, introduits dans des anciennes familles, ont obtenu une part de rizières. Toutefois, ce phénomène ne fait qu'accroître le déséquilibre entre les possibilités rizicoles et les besoins de nouvelles familles. Quant à celui qui immigré en pensant aménager de nouvelles rizières, il n'a plus sa place à Ambohimambola. Sur ce point, nous pouvons conclure que la « cuvette » n'a plus de « terres neuves » à offrir; il n'y a plus de place pour une colonisation de peuplement. « A moins donc d'accepter des colons qui ne pratiquent que des cultures sèches » (34), tout du moins dans un premier temps, quitte à ce que ces colons achètent des rizières ou se placent comme métayers. Telle nous apparaît déjà la situation. De nouveaux venus, n'ayant trouvé des espaces libres que sur les hauts de tanety, ont tout d'abord créé plusieurs champs de manioc tout en vivant dans un hameau proche. Puis, ayant accepté des contrats de métayage sur des rizières, ils construisent actuellement leurs habitations près des vallons qui leur sont alloués. C'est à cette seule condition que de nouveaux migrants pourront s'installer. On voit même se dessiner une « colonisation » de terre dans le seul but de la production. Des cultivateurs de la région de Betafo viennent travailler les terres de tanety, mais ne pensent pas venir s'installer; c'est uniquement pour suppléer au manque d'espace dans leur village d'origine. Cette saturation de l'espace aménageable (entendons : en rizières) a semble-t-il été perçue par les immigrants des cantons de l'est de la sous-préfecture de Betafo qui préfèrent avancer plus à l'ouest, dans les cantons d'Ankazomiriotra et de Mandoto.

Le problème qui demeure est plutôt celui de l'adaptation des populations à de nouvelles formes d'agriculture, tout du moins à une agriculture améliorée par rapport aux techniques actuelles.

Jean-Yves MARCHAL.

(34) J.-P. RAISON, « La colonisation agricole des terres neuves dans la Zone Tropicale », *ORSTOM*, 1967, Tananarive, 114 p. ronéo.